



Bulletin Officiel

N° 5365 Jeudi 25 Mai 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

BANQUE ZITOUNA 2-4

AUGMENTATION DE CAPITAL

ELECTROSTAR S.A 5-10

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2017-2» 11-14

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2017-1» 15-17

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2017-1» 18-22

COMMUNIQUE DE PRESSE

UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING – UADH - 23

PAIEMENT DE DIVIDENDES

MAC EQUILIBRE FCP 24

MAC CROISSANCE FCP 24

MAC EPARGNANT FCP 25

FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS 25

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV 26

TPR 26

RESOLUTIONS ADOPTEES

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV 27

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT 28

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SODIS-SICAR - AGO 29

SITEX 29

INFORMATIONS POST AGO ET AGE

LA SOCIETE ALJAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME -AGO- 30-31

ASSURANCE SALIM -AGO- 32-35

ATL - AGO - 36-38

HANNIBAL LEASE -AGE- 39-40

HANNIBAL LEASE -AGO- 41-44

COURBE DES TAUX

45

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

46-47

ANNEXE I

Liste indicative des sociétés & organismes faisant appel public à l'épargne

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS
- SODIS-SICAR

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2017

- SICAV ENTREPRISE
- STRATEGIE ACTIONS SICAV

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 3 JUIN 2016

- STIP

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BANQUE ZITOUNA

Société Anonyme au Capital de 120 000 000 de dinars divisé en 120 000 000 actions de 1 Dinar chacune
Siège Social : 2 Boulevard de la Qualité de la Vie - Tunis
Registre de Commerce : B24162142009
Matricule Fiscal : 1120822H

« CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 » Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 14/12/2015 l'émission de titres participatifs à hauteur de 120 MD sur une période de trois ans en une ou plusieurs fois selon le besoin, en renforcement des fonds propres de la Banque, et ce conformément aux dispositions des articles 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Le Conseil d'Administration de la Banque réuni en date du 03 avril 2017, a décidé d'émettre avant la fin du mois de juin 2017 des titres participatifs sous forme de Moudharaba « مُضاربة » telle que approuvée par le Comité Charaïque de la Banque en date du 29/09/2015, selon les conditions et modalités détaillées en infra, pour une enveloppe de 25 millions de dinars susceptibles d'être portée à 35 millions de dinars sans recours à l'Appel Public à l'Epargne et a donné pouvoirs au Directeur Général de la Banque d'accomplir cette émission et selon les conditions suivantes :

Durée	Taux de profit Global Prévu (*)	Avance Annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8%	6,25%	1,75%	à la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant :**

Le montant total de la présente émission est fixé à 25 000 000 de dinars, divisée en 250 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptibles d'être portés à 35 000 000 de dinars divisés en 350 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **15/05/2017** et clôturés au plus tard le **08/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **08/06/2017**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **30/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en profits au **30/06/2017**.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

3. Objet de l'émission :

Le produit de l'émission sera utilisé par la Banque dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

4. But de l'émission :

L'émission de titres participatifs a pour objectif d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

Elle permettra également de consolider les fonds propres de la Banque et de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie conformément aux dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit sus visée.

2. Dénomination de l'émission : « CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **30/06/2017**.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 31/12/2017 pour l'avance et au 30/06/2018 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription:

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2024** à la valeur nominal.

La Banque ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans.
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans

- Suite -

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit :

1. Première partie de la rémunération

Une avance annuelle de 6,25% calculée sur la valeur nominale est payable le **31 Décembre de chaque année**.

2. Deuxième Partie de la rémunération

Un complément variable calculé par référence au Résultat Net Avant Impôt de la Banque (RNAI) est payable le **30 Juin de chaque année après la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice écoulé**.

Le remboursement de la dernière rémunération variable sera effectué après l'arrêt des états financiers intermédiaires au 30 juin de l'année 2024.

Le RNAI de la Banque est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les Fonds Propres Nets de la Banque tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991; cette répartition est ajustée par des clés arrêtées par la banque entre les porteurs de ces titres en tant qu'investisseurs et les actionnaires en tant que gestionnaire. Ce qui donne un complément de rémunération variable prévu à 1,75% de la valeur nominale.

Ces clés de répartition sont révisables annuellement et elles sont communiquées aux porteurs de titres chaque début d'année, sachant que pour la 1ère année elles sont fixées à 95% pour les porteurs de titres participatifs et à 5% pour les actionnaires.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES

Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la Banque élit domicile à son siège à Tunis.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2016 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« ELECTROSTAR SA. »

Société Anonyme au capital de 12 250 000 dinars devisé en 2 450 000 actions
de valeur nominale 5 dinar entièrement libérées.
Siège social : Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous
Administration : Rue 8612 Impasse n°3 Local n°9 La Charguia 1 – 2035 Tunis Carthage

**Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus
d'émission relatif à l'augmentation du capital d'ELECTROSTAR
de 12 250 000 dinars à 24 500 0000 dinars**

Dans le cadre du prospectus, ELECTROSTAR a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- à ce qu'il n'y ait pas d'écarts « significatifs » entre les états financiers provisoires relatifs à l'exercice 2016 insérés au niveau du prospectus et ceux audités et certifiés
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Par ailleurs, les mandats des deux administrateurs représentant les petits porteurs (M. Anis FOURATI et M. Ahmed Adel MANAA) ont expiré et ont été renouvelés par décision du conseil d'administration du 20/02/2017. Toutefois cette décision de prolongation est non conforme aux dispositions des articles 190 et 195 du code des sociétés commerciales.

A cet effet, la société ELECTROSTAR s'engage à régulariser cette situation conformément à la législation en vigueur et notamment à l'article 190 CSC.

En outre, le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2015 fait ressortir plusieurs anomalies et insuffisances notamment :

- L'absence d'une charte d'audit interne ;
- Les réunions et interventions du comité d'audit ne sont pas matérialisées par des rapports, des comptes rendus ou des procès verbaux ;
- Absence des protocoles d'accord et des conventions déterminant les relations et les opérations de la société avec les autres sociétés du groupe ;
- La gestion de quelques volets demeure non informatisée (gestion des immobilisations, contrôle de gestion...) ce qui augmente le risque d'erreurs à la saisie manuelle ;
- Absence d'un planning des interventions ce qui entraîne une insuffisance des contrôles au sein de la société pouvant être à l'origine de certains dysfonctionnements de dilution de responsabilité.

Enfin, les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels et consolidés d'ELECTROSTAR, ne s'accroissent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne notamment :

- Le traitement comptable portant sur la réévaluation des terrains et bâtiments effectués au cours des exercices 2005 et 2010. Ce traitement a dégagé une plus value de réévaluation de 11 125 744DT constatée dans le compte « Réserve Spéciale de Réévaluation ». Or, cette pratique constitue une dérogation aux dispositions de la norme comptable n°5 relative aux immobilisations corporelles.

Il est à signaler que, compte non tenu des réévaluations susvisées, le total des capitaux propres au 31/12/2015 de la société Electrostar serait de 11 034 509DT et non de 22 160 253DT ;

- L'absence d'actualisation de la valeur des titres de participation dans certaines sociétés du groupe et l'absence de constatation des provisions nécessaires et ce, contrairement aux dispositions de la NC 07 relative aux placements. La constatation de ces provisions aurait un impact négatif sur les fonds propres de la société d'au moins 3 129 000DT, soit le total des provisions sur les sociétés « L'AFFICHE TUNISIENNE » de 600 000DT et « HMT » de 2 529 000DT ;
- L'existence parmi les liquidités et équivalents de liquidité au niveau de l'état de flux de trésorerie de rubriques ne répondant pas aux exigences de la NC 01 norme générale. Il s'agit des titres cotés en bourse et des emprunts à moins d'un an ;
- les notes aux états financiers individuels ne comportent pas toutes les notes obligatoires.

De ce fait, ELECTROSTAR s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour l'établissement des prochains états financiers.

- Suite -

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **15/04/2017** a décidé d'augmenter le capital de la société ELECTROSTAR d'un montant de 12 250 000 DT pour le porter ainsi de 12 250 000 DT à 24 500 000 DT et ce, par l'émission de 2 450 000 nouvelles actions au prix de 5 DT chacune, soit à la valeur nominale.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2017.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible et réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le conseil d'administration est autorisé :

- Dans une première étape : à mettre à la disposition du public les actions nouvelles éventuellement non souscrites ;
- Dans une deuxième étape : à limiter le montant au total de l'augmentation de capital à celui des souscriptions à condition que ce montant atteigne au moins les trois-quarts ($\frac{3}{4}$) de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par « ELECTROSTAR » visant à :

- Améliorer la structure financière de la société et réduire le poids des charges financières ;
- Améliorer la qualité des produits commercialisés ;
- Renforcer le volume d'activité ;
- Développer le service après vente.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 12 250 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 2 450 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 dinars
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie des actions : Ordinaire

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 5 DT, soit à la valeur nominale.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement lors de la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne. La société ELECTROSTAR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles

Période de souscription

La souscription aux 2 450 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et ce, du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **20/06/2017** au **30/06/2017** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société ELECTROSTAR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 03 135 1200321046472 ouvert auprès de la BNA, Agence Succursale conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **16/06/2017** à 15H à BNA Capitaux, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BNA Capitaux), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs de 2 450 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les actions nouvelles souscrites (2 450 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Depuis le 22/01/2001, les actions d'ELECTROSTAR sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 2 450 000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société ELECTROSTAR inscrites sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/05/2017**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2016, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650055» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

** Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650063» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par COFIB CAPITAL – Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°17-0970 en date du 28/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice ELECTROSTAR (Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous.), de BNACapitaux intermédiaire en bourse (Immeuble le banquier avenue tahar HADDAD 1053, les berges du lac,) et sur le site internet du CMF (www.cmf.tn).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligatoire
« HL 2017-2 »**

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/06/2016** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars **120.000.000 DT** sur 2016 et 2017 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **03/12/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « **HL 2017-2** » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 dinars;
- Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- **Forme d'Obligation** : les obligations sont nominatives ;
- **Prix d'émission** : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- **Durée et Taux d'intérêt** : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : **7,65%** brut l'an ou variable (**TMM+2,35%**) brut l'an au choix du souscripteur ; Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : **7,85%** brut l'an ;
- **Amortissement** : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit **20 Dinars** par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 307 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 80 millions de dinars

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **20/04/2017** et clôturées sans préavis et au plus tard le **10/07/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **20/04/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « HL 2017-2 »

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/07/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/07/2017**.

- Suite -

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société

Le **26/01/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de **BB (tun)** attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'émission

Le **13/03/2017**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB (tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease.

Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°**96-113**

du **30/12/1996** portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes

- Suite -

morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

Renseignements généraux

Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « **HL 2016-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin mars 2017, neuf emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **HL 2016-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **HL 2016-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 05 avril 2017 sous le n°17-0967, du document de référence « **HL 2016** » enregistré auprès du CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-003 et de l'actualisation du document de référence « **HL 2016** » enregistré par le CMF en date du 05 Janvier 2017 sous le n° 16-003/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2017.

La note d'opération et le document de référence « **HL 2016** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 20 Avril 2017 et le 30 Avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **19 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2016, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **23 Mars 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (**20**) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (**30**) Millions de Dinars selon les conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,60% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2017-1 »

Montant : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de 7.60% brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour

- Suite -

un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,60% l'an.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2017-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 Années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/06/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **27/06/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/06/2022**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **27 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/06/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **28/04/2017** et clôturées au plus tard le **27/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au

- Suite -

25/07/2017, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **28/04/2017** aux guichets de BIATCapital, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BIATCapital, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **24 mars 2016**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **30 Mars 2017**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing, s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BIATCapital de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «CIL 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0969 en date du 13 avril 2017, du document de référence « CIL 2016 » enregistré par le CMF sous le n° 16-009 en date du 30 novembre 2016, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice

2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », de BIATCapital - intermédiaire en bourse, Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017, les états financiers relatifs à l'exercice 2016 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2017 de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2017, le 30 avril 2017 et le 20 juillet 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« TUNISIE LEASING 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le **07/06/2016** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **21/12/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » d'un montant de 30 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,50% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7% brut l'an au minimum et 8,20% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,55% brut l'an et/ou TMM+2,35% sur 5 ans.
- Catégorie B : 7,80% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » est d'un montant de 30 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 300 000 obligations, susceptibles d'être portés à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **21/03/2017** et clôturées sans préavis au plus tard le **07/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **21/03/2017** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax, Gabès et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 368 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 30 millions susceptibles d'être portés à 40 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 87 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2017-1 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE VALEURS.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **07/06/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **07/06/2017** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations «TUNISIE LEASING 2017-1» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,80% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **07/06/2022** pour la catégorie A et le **07/06/2024** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **7 juin de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **07/06/2018**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **07/06/2018** et le premier remboursement en capital aura lieu le **07/06/2020**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,55% l'an pour la catégorie A et de 7,80% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2017 à titre indicatif, qui est égale à 4,248% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,598%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2017-1» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- Suite -

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,734 années** pour la catégorie A et **4,273 années** pour la catégorie B.

Garantie : Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **03 février 2017**.

Notation de la société: En date du **24 mars 2016**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars

- Suite -

(5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 06/03/2017 sous le n° 17-0963, du document de référence « Tunisie Leasing 2016 » enregistré auprès du CMF en date du 9 Novembre 2016 sous le n° 16-005, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Inté Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2017 et le 30 avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Universal Auto Distributors Holding - UADH

Immeuble EQUINOXE, 1^{er} étage du bloc A, les berges du Lac 2, 1053 Tunis

Suite à des discussions entamées depuis plus de 8 mois entre le groupe Loukil et l'Etat Djiboutien, qui avaient débutées dans le cadre de l'évènement Tunisia 2020, un protocole d'accord vient d'être signé, entre M. Bassem LOUKIL, PDG du Groupe Loukil et M. Ali Daoud HOUMED, représentant du Fond de Développement Économique de Djibouti portant sur la vente de 2000 véhicules Citroën C-Elysée, ainsi que 600 tracteurs camions Renault Trucks, avec plateaux, pour un montant total de 140 Million d'Euros, extensible sur une deuxième tranche pour un montant global de 300 millions d'Euros pour l'ensemble du contrat. Les premières livraisons sont prévues pour le dernier trimestre de l'exercice 2017 pour être clôturées au plus tard le 30 juin 2018.

Cet accord signé le 23 mai 2017 est un accord tripartite entre l'Etat Djiboutien, le groupe Loukil mais également la Banque Africaine d'Import-Export (AFREXIMBANK), qui se propose de financer la totalité dudit marché rentrant dans le cadre du développement des secteurs de transport de l'Etat de Djibouti, mais aussi dans le cadre de la promotion des échanges Interafricains dont ils sont aujourd'hui les leaders.

Le groupe Loukil continue ainsi d'appliquer sa stratégie, décidée depuis plusieurs années, de se concentrer sur le marché Africain, tout en se basant sur son savoir-faire et sur les compétences tunisiennes, qu'il essaye de mettre continuellement en avant.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

MAC EQUILIBRE FCP

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°03-2005 du 16 février 2005

Adresse : Green Center - Bloc C 2^{ème} Etage- Rue du Lac Constance
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

MAC SA, gestionnaire de **MAC EQUILIBRE FCP** informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2016 et à compter du **Lundi 29 mai 2017**,

Un dividende de 2,729 dinars par part

Ce dividende est payable aux guichets de **MAC SA**.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de **MAC EQUILIBRE FCP** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

MAC CROISSANCE FCP

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°02-2005 du 16 février 2005

Adresse : Green Center - Bloc C 2^{ème} Etage- Rue du Lac Constance
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

MAC SA, gestionnaire de **MAC CROISSANCE FCP** informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2016 et à compter du **Lundi 29 mai 2017**,

Un dividende de 2,037 dinars par part

Ce dividende est payable aux guichets de **MAC SA**.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de **MAC CROISSANCE FCP** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

- Suite -

MAC EPARGNANT FCP

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°01-2005 du 16 février 2005

Adresse : Green Center - Bloc C 2^{ème} Etage- Rue du Lac Constance
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

MAC SA, gestionnaire de **MAC EPARGNANT FCP** informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2016 et à compter du **Lundi 29 mai 2017**,

Un dividende de 5,167 dinars par part

Ce dividende est payable aux guichets de **MAC SA**.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de **MAC EPARGNANT FCP** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2017 - AS - 4824

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS

Fonds Commun de Placement dédié exclusivement aux titulaires de comptes CEA

Adresse: 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira
Les Jardins du Lac- Lac II -1053 Tunis

En application de la décision de son Conseil d'Administration du 22 mai 2017, la Compagnie Gestion et Finance - CGF- intermédiaire en bourse informe les porteurs de parts de **FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2016 un dividende de :

0,175 dinar par part.

Ce dividende est payable à partir du **26 mai 2017** auprès des guichets de la Compagnie Gestion et Finance -CGF-.

2017 - AS - 4825

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000
Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 19 mai 2017, UNIVERS OBLIGATIONS SICAV informe ses actionnaires qu'elle règle au titre de l'exercice 2016 :

un dividende de 3,643 dinars par action

Ce dividende est payable à partir du **30 mai 2017** aux guichets :

- de la Banque Tuniso-Koweitienne sise au 10 bis, avenue Mohamed V - 1001 Tunis ;
- de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière sise à la rue du Lac Oubeira Immeuble El Faouz –Les Berges du Lac -1053 Tunis.

Ce règlement sera effectué selon le choix des actionnaires :

- soit en numéraire ;
- soit sous forme de réinvestissement en actions UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du **30 mai 2017**. La soulte - montant qui n'aurait pas permis à souscrire à une action entière - est mise à la disposition de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au **29 mai 2017** pour faire le choix.

Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

2017 - AS - 4826

AVIS DE SOCIETES

Paiement de Dividendes

Tunisie Profilés Aluminium « TPR »
Siège social : Zone Industrielle Sidi Rézig Mégrine

La société Tunisie Profilés Aluminium "TPR" porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 23 Mai 2017 a décidé de mettre en paiement les dividendes de l'exercice 2016 le 20 Juillet 2017 à raison de 200 Millimes par Action et sont soumis à la retenue à la source.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2017 - AS - 4827

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**UNIVERS OBLIGATIONS SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000
Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V -1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2017**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte dudit rapport et approuve dans leur intégralité et sans réserve les opérations relatives aux conventions règlementées qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration pour affecter les sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2016 comme suit :

Sommes distribuables 2016	574 422,551
Report à nouveau 2015	87,803
Total	574 510,354
Dividendes au titre de l'exercice	574 362,666
Report à nouveau 2016	147,688

Cette affectation se traduit par la distribution d'un dividende de **3,643 dinars** par action. Ce dividende sera mis en paiement à partir du **30 mai 2017**, et sera effectué selon le choix des actionnaires :

- soit en numéraire ;
- soit sous forme de réinvestissement en actions UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 30 mai 2017. La soulte - montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière - est mise à la disposition de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au 29 mai 2017 pour faire le choix.

Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la société, à l'effet d'accomplir toute formalité légale de publicité.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité.

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°19-2008 du 26 août 2008
Siège social : Rue Hédi Noura -1030 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2017**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et après avoir entendu la lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2016, approuve sans réserve les états financiers arrêtés au 31/12/2016 tels qu'ils sont présentés ainsi que le rapport du conseil d'administration. Elle approuve les opérations conclues au sens des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation des sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2016, comme suit :

	En Dinars
Résultat d'exploitation de l'exercice 2016	2.462.161,545
Régularisation du résultat d'exploitation	-249.390,029
Sommes distribuables de l'exercice 2016	2.212.771,516
Report à nouveau - Exercice 2015	462,893
Total des sommes distribuables	2.213.234,409
Dividendes	2.213.177,918
Report à nouveau - Exercice 2016	56,491

Elle décide, en conséquence, de fixer le dividende de l'exercice 2016 à **3,934 dinars** brut par action.

La date de mise en paiement est fixée au **26 mai 2017**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2016 à 2500 dinars brut par administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Président du Conseil d'Administration à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SOCIETE DE DEVELOPPEMENT & D'INVESTISSEMENT DU SUD
SODIS-SICAR**

Siège Social : Complexe Commercial & Administratif, rue Mansour ELHOUCHE – 4119 Médenine-

Messieurs les actionnaires de la Société de Développement et d'Investissement du Sud SODIS – SICAR, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 26 mai 2017 à 10h00 à l'hôtel ZAFIRA PALMS - SOJAPROH Zone Touristique de Zarzis , à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société en 2016;
2. Lecture et approbation des états financiers de la société relatifs à l'exercice 2016;
3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2016;
4. Affectation du résultat de l'exercice 2016;
5. Quitus aux administrateurs;
6. Fixation du montant des jetons de présence ;

2017 - AS - 4830

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES « SITEX »

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL

Les actionnaires de la Société Industrielle des Textiles, sont convoqués le Jeudi 29 Juin 2017 à 9 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », à la Maison de l'Entreprise, Boulevard Principal, 1053 Les Berges du Lac Tunis, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture de rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2016.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2016.
3. Approbation des états financiers clos le 31 décembre 2016.
4. Approbation s'il y a eu lieu, des conventions règlementées.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2016.
6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2016.
7. Fixation des jetons de présence de l'exercice 2017.
8. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2017.
- 9. Pouvoirs pour les formalités.**

2017 - AS - 4831

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO**SOCIETE ALJAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME**

Siège social : HOTEL AL JAZIRA - plage Sidi Mahrez - DJERBA

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 20 mai 2017, la Société de Transport et de Tourisme ALJAZIRA Djerba publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :**Première Résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2016 et du rapport général du Commissaire aux comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2016.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 du code des sociétés commerciales, en approuve le contenu.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2016.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième Résolution

L'Assemblée générale décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice de la société, se traduisant par un bénéfice net de 78 062,708 dinars comme suit :

Bénéfice net 2016	78 062,708
Reste sur report à nouveau 2013	2 428 500,364
Report à nouveau 2015	<u>-9 711,619</u>
Total	2 496 851,453
1 ^{er} reliquat reports 2013	2 428 500,364
2 ^{ème} reliquat reports 2016	<u>68 351,089</u>
1 ^{er} reliquat	2 496 851,453
Total reports	<u>2 496 851,453</u>
2 ^{ème} reliquat	0,000

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

Cinquième Résolution

L'Assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs pour l'exercice 2016 à 26 945,000 Dt (brut).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième Résolution

L'assemblée générale ordinaire approuve les droits de vote des actionnaires présents ou représentés à l'AGO du 20/05/2017.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième Résolution

L'Assemblée Générale confère à tout porteur de copie ou extrait de la présente, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DE SOCIETES

Informations Post AGO

ASSURANCES SALIM

Siège social : Immeuble ASSURANCES SALIM. Lot AFH BC5.

Centre Urbain Nord –Tunis -1003.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 27 avril 2017, l'Assurances Salim publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux comptes pour l'exercice, approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2016 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux opérations rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve sans réserve toutes les conventions qui y sont énumérées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION:

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter un montant de 430 680,000D des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013 aux résultats reportés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'exercice 2016 fait ressortir un bénéfice net de 5 122 865,038 D.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve et décide l'affectation proposée par le Conseil d'Administration comme suit:

- Suite -

	Montant
Bénéfice Net	5 122 865,038
Report exercice 2013	262 716,271
Report exercice 2015	3 490 660,549
Résultat reportés provenant des Réserves Extraordinaires constituées au 31.12.2013	430 680,000
Total	9 306 921,858
Réinvestissement exonéré	2 499 999,000
Dividendes personnes morales prélevés sur le bénéfice de l'exercice 2016	2 229 320,000
Dividendes personnes physiques prélevés sur les résultats reportés provenant des Réserves Extraordinaires constituées au 31.12.2013	430 680,000
Réserves Extraordinaires	3 600 000,000
Report à nouveau exercice 2013	262 716,271
Report à nouveau exercice 2016	284 206,587

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant du dividende à distribuer aux actionnaires à 1 D par action, soit un montant global de 2 660 000,000D dont un montant réservé aux seuls actionnaires personnes physiques de 430 680,000D qui sera prélevé sur les résultats reportés provenant des Réserves Extraordinaires constituées au 31.12.2013 et qui ne sera pas soumis à la retenue à la source conformément au paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 10 Mai 2017 auprès des intermédiaires en bourse dépositaires.

SIXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe, pour l'exercice 2016, le montant net des jetons de présence à 5000 D par administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du comité permanent d'Audit au titre de l'exercice 2016 à un montant net de 5000 D par membre.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat du présent conseil arrive à expiration décide de:

➤ Renouveler pour 3 ans le mandat des administrateurs suivants :

- LA BANQUE DE L'HABITAT
- EPARGNE INVEST SICAF
- SIM SICAR
- MODERN LEASING
- BH-INVEST
- Monsieur Ahmed Trabelsi
- Madame Haifa LAARIBI
- Monsieur Radhouane ZOUARI
- Monsieur Tarek Cherif

Et de

➤ Nommer MENINX HOLDING, pour un mandat de 3 ans en qualité d'Administrateur.

- Suite -

Les administrateurs désignés acceptent ces fonctions et déclarent chacun en ce qui le concerne ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéances prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes "La Générale d'Audit et Conseil-GAC" pour les exercices 2017-2018 et 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

Actifs du Bilan	31/12/2016			31/12/2015
	Brut	Amortissement provisions	Net	Net
AC 1 Actifs incorporels	727 583	558 544	169 039	159 690
AC 2 Actifs corporels d'exploitation	2 546 682	2 021 446	525 236	635 963
AC 3 Placements	134 137 615	8 513 057	125 624 558	118 653 202
AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	55 575 796		55 575 796	51 406 854
AC 6 Créances	31 085 474	4 979 989	26 105 485	22 755 823
AC 7 Autres éléments d'actif	6 024 538		6 024 538	5 177 632
	230 097 688	16 073 036	214 024 652	198 789 164

- Suite -

Capitaux propres et passifs du bilan	31/12/2016	31/12/2015
Capitaux propres		
CP1 capital social ou fonds équivalent	13 300 000	13 300 000
CP2 réserves et primes liées au capital	14 546 444	11 376 276
CP3 rachat d'action propres		
CP4 autres capitaux propres	14 192 805	11 692 806
CP5 résultats reportés	546 923	3 753 377
Total capitaux propres après affectation	42 586 172	40 122 459
Passif		
PA2 Provisions pour autres risques et charges	1 006 790	1 045 116
PA3 Provisions techniques brutes	131 577 063	121 591 829
PA5 Dettes pour dépôts en espèces recues des cession	19 757 945	19 706 409
PA6 Autres Dettes	15 021 068	12 607 366
PA7 Autres passifs	4 075 614	3 715 985
	214 024 652	198 789 164

III- L'état d'évolution des capitaux propres

	Capital social	Réserves légales	Réserves Extraordinaires	Primes d'émission	fond social	Réserves pour réinvestissements	Résultat reporté 2013	Résultat reporté prov. de réserves extraordinaires	Résultat reporté 2015	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2016 (Avant affectation)	13 300 000	1 330 000	2 449 906	6 600 000	997 218	11 892 806	262 716	0	3 490 061	5 122 065	42 586 172
Réserves extraordinaires exercice 2013			-430 600					430 600			0
Résultat reporter									5 122 065	-6 122 065	0
Affectation AGO du 27/04/2017											0
Dividendes à payer								-430 600	-2 229 320		-2 660 000
Réserves Extraordinaires			3 600 000						-3 600 000		0
Réserves pour réinvestissements exonérés						2 499 999			-2 499 999		0
Solde au 31/12/2016 (Après affectation)	13 300 000	1 330 000	5 619 226	6 600 000	997 218	14 192 805	262 716	0	284 207	0	42 586 172

AVIS DE SOCIETES

Informations post AGO**ARAB TUNISIAN LEASE -ATL-**

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord, 2082 Mahrajène –Tunis-

Suite à la réunion de son assemblée Générale Ordinaire en date du 11 mai 2017, la société Arab Tunisian Lease -ATL- publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées
- Le Bilan après affectation du résultat comptable
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I-LES RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION : L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration sur les comptes de l'exercice 2016 et du rapport général des commissaires aux comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION : L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION : L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce rapport et approuve les conventions nouvelles dont il fait état, préalablement autorisées par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION : L'assemblée générale ordinaire décide de ratifier la cooptation Mr Lassaad JAZIRI En tant qu'administrateur en remplacement de Mr Slimane Bettaieb, démissionnaire, suite à la modification des statuts de la société approuvée par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 17/01/2017 et ce pour la durée du mandat de l'actuel conseil d'administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION : L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance de la disponibilité de réserves pour réinvestissements exonérés à hauteur de 1 392 900.000 Dinars, décide de les réaffecter en résultats reportés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION : L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice distribuable comme suit :

Résultat net de 2016	8 009 229,301
Résultats reportés de 2015 (Dont réserves pour réinvestissement devenues disponibles)	3 277 432,756
Bénéfice distribuable	11 286 662,057
Réserves pour réinvestissement exonéré	4 000 000,000
Réserves extraordinaires (projet de filiale)	1 000 000,000
Dividendes (0,240 DT par action) (*)	6 000 000,000
Reliquat :	286 662,057
Résultats reportés de 2016 (distribuables en franchise de retenue)	286 662,057
Résultats reportés de 2016 (distribuables avec retenue à la source)	0

*Dont 1 000 000,000 DT prélevés sur les résultats reportés distribuables en franchise de retenue à la source, soit 0,040 DT par action.

- Suite -

Le dividende sera mis en paiement à compter du 05/06/2017. Le règlement s'effectuera auprès des teneurs de comptes (intermédiaires agréés, administrateurs et émetteurs) et ce conformément à l'instruction de la Tunisie clearing n° 2/2011 du 3 janvier 2011 relative aux opérations sur titres.

Cette résolution est adoptée à la majorité

SEPTIEME RESOLUTION : L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer à 270.000,000 Dinars le montant global des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

La répartition entre les administrateurs du montant global des jetons de présence, au titre des réunions du conseil d'administration et de ses comités, sera déterminée par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 36 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2011-06 du 20 Mai 2011 portant renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit.

Cette résolution est adoptée à la majorité

HUITIEME RESOLUTION : L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Société d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de Dinars, et ce avant la date de la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire, et donne pouvoir au conseil d'administration pour en fixer les montants et conditions d'émission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION : L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

II – LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE (en Dinars)

BILAN APRES AFFECTATION AU 31/12/2016

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 016	2 015
A C T I F			
Liquidités et équivalents de liquidités	6	11 491 357	25 417 901
Placements à court terme		-	-
Créances issues d'opérations de leasing	7	496 698 324	449 832 192
Placements à long terme	8	14 180 056	14 864 383
Valeurs immobilisées			
a- Immobilisations incorporelles	9	9 060	95 145
b- Immobilisations corporelles	10	4 861 169	4 064 017
Autres actifs	11	5 269 482	6 465 291
Total de l'actif		532 509 448	500 738 930
P A S S I F			
Concours bancaires et dettes rattachées		-	-
Emprunts et dettes rattachées	12	413 755 762	376 899 318
Dettes envers la clientèle	13	3 213 978	3 669 705
Fournisseurs et comptes rattachés	14	34 922 441	42 325 385
Autres passifs	15	10 170 849	9 407 332
Total du passif		462 063 030	432 301 741
C A P I T A U X P R O P R E S			
Capital		25 000 000	25 000 000
Réserves		45 159 756	41 552 656
Résultats reportés		286 662	1 884 533
Total des capitaux propres	16	70 446 418	68 437 189
Total passif et capitaux propres		532 509 448	500 738 930

- Suite -

III – L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

En dinars

	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves pour réinvestissements exonérés	réserves pour fonds social	Réserve spéciale	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2016 avant affectation	25 000 000	17 000 000	2 500 000	15 545 183	1 507 473	5 000 000	1 884 533	8 009 229	76 446 418
Affectation approuvée par l'AGO du 11/05/2017				2 607 100		1 000 000	-1 597 871	-2 009 229	0
Dividendes								-6 000 000	-6 000 000
Solde au 31/12/2016 après affectation	25 000 000	17 000 000	2 500 000	18 152 283	1 507 473	6 000 000	286 662	0	70 446 418

AVIS DE SOCIETES

Informations Post AGE

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

Les résolutions adoptées par assemblée générale extraordinaire tenue en date 17 mai 2017.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de Onze Millions Quarte Cent Quatre-Vingt Mille (11.480.000 DT) pour le porter de Vingt Huit Millions Sept Cent Mille Dinars (28.700.000) à Quarante Millions Cent Quatre-Vingt Mille Dinars (40.180.000 DT) et ce, simultanément, de la manière suivante :

- Par apport en numéraire pour un montant de 13.776.000 DT par la création de 1.722.000 actions nouvelles à émettre au prix de 8 DT l'action, soit 5 DT de nominal et 3 DT de prime d'émission (3 actions nouvelles pour 10 actions anciennes). Les nouvelles actions sont à souscrire en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription. Elles porteront jouissance à compter du 1er Janvier 2017.

- Par incorporation de réserves pour un montant de 2.870.000 DT (1 action gratuite pour 10 actions anciennes) portant jouissance au 1er janvier 2017.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide l'application des termes de l'article 298 du Code des Sociétés Commerciales en cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social.

Cette augmentation du capital sera réalisée dans un délai de Six mois à partir de la date de la présente Assemblée Générale Extraordinaire qui confère au Conseil d'administration le pouvoir d'effectuer les formalités pratiques et de constater la réalisation de l'augmentation du capital.

Le Président du Conseil accomplira toutes les formalités et signera toute acte nécessaire à l'augmentation de capital de l'établissement et constatera par déclaration passée par devant Monsieur le receveur de l'enregistrement des actes des sociétés, la souscription des actions nouvelles ainsi que le versement des sommes libérées et d'une manière générale, accomplira toutes les formalités requises aux fins de ladite augmentation de capital.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide, sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital, de modifier l'article 6 des statuts de la manière suivante :

Article 6 nouveau : CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de Quarante Millions Cent Quatre-Vingt Mille Dinars (40.180.000 DT). Il est divisé en Huit Millions Trente-six Mille (8.036.000) actions de cinq (5) Dinars chacune.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de changer le mode de gouvernance de l'établissement par la séparation entre le poste du Président du Conseil et Du Directeur Général afin de se conformer à la Loi N°48-2016 du 10 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier les articles 14, 17, 18, 19, 25 et 28 y afférents des statuts de Hannibal Lease.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier les articles 4, 8, 9, 11, et 35 des statuts de Hannibal Lease afin de se conformer au Code des Sociétés Commerciales, à la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 et à la Loi N°48-2016 du 10 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AVIS DE SOCIETES

Informations Post AGO

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 17 mai 2017, la société Hannibal Lease publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

RESOLUTIONS ADOPTEES

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration portant sur la gestion de l'exercice 2016 de Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe ainsi que le Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers Individuels et les Etats Financiers Consolidés, approuve lesdits Etats Financiers Individuels et Consolidés arrêtés au 31 Décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs de la société quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et approuve lesdites conventions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2016 comme suit :

Résultat Net 2016	7 068 169
Total report à nouveau 2015	4 846 305
Report à nouveau 2015 sans franchise de retenue à la source	4 770 913
Report à nouveau 2015 distribuables en franchise de retenue à la source	75 392
Total	11 914 474
Réserves légales 5 %	595 724
Solde à affecter	11 318 750
Dotations au fonds Social	150 000
Dividendes	3 157 000
Report à nouveau distribuables en franchise de retenue à la source	75 392
Report à nouveau sans franchise de retenue à la source	7 936 358
Total Report à nouveau	8 011 750

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise à distribution d'un dividende de 0,550 Dinars à la date du 15 Juin 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par HANNIBAL LEASE d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2017 et 2018 et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence pour l'exercice 2017 un montant net de 60.000 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne et les membres du comité des risques pour l'exercice 2017 à un montant global net de 15.000 Dinars par Comité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

En application de l'article 19 nouveau de la Loi N°94-117 du 14 Novembre 1994 portant Réorganisation du Marché Financier, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise expressément la Société à acheter et revendre ses propres actions en bourse en vue de réguler son cours sur le marché, et ce pour une durée de trois (3) ans à partir de ce jour. Les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée, seront fixées par le Conseil d'Administration de la Société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016 APRES AFFECTATION DU RESULTAT**
(exprimé en dinar tunisien)

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
ACTIFS	-	-
Liquidités et équivalents de liquidités	14 431 009	7 240 908
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	578 771 502	427 937 789
Portefeuille-titres de placement	1 286 532	2 406 741
Portefeuille d'investissement	9 359 953	7 313 289
Valeurs Immobilisées	10 290 595	9 491 162
Autres actifs	17 056 109	5 949 830
TOTAL DES ACTIFS	631 195 700	460 339 719
	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
PASSIFS	-	-
Concours bancaires	11 722 960	1 254 018
Dettes envers la clientèle	5 199 476	5 685 303
Emprunts et dettes rattachées	487 100 412	365 028 023
Fournisseurs et comptes rattachés	67 519 395	35 781 641
Autres passifs	8 723 418	5 175 945
TOTAL DES PASSIFS	580 265 661	412 924 929
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	28 700 000	28 700 000
Réserves	5 787 204	5 042 322
Prime d'émission	8 830 000	8 830 000
Actions propres	(398 915)	(1 292)
Résultats reportés	8 011 750	4 843 760
Total des capitaux propres	50 930 039	47 414 790
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	631 195 700	460 339 719

- Suite -

III- L'état d'évolution des capitaux propres

TABEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT
AU 31 DECEMBRE 2016
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Prime d'émission	Résultats reportés	Fond Social	Actions propres	Complément d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Affectations approuvées par l'A.G.O du 1 ^{er} Juin 2016		378 798			4 256 905				(4 635 703)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2015					(2 353 400)					(2 353 400)
Rachat d'actions propres							(656 955)			(656 955)
Encaissement de dividendes sur actions propres					2 546					2 546
Cession d'actions propres							259 333	(842)		258 491
Résultat de l'exercice 2016									7 068 169	7 068 169
Solde au 31 décembre 2016	28 700 000	1 541 814	3 487 979	8 830 000	4 846 306	0	(398 915)	11 688	7 068 169	54 087 039
Affectations approuvées par l'A.G.O du 17 Mai 2017		595 724			6 322 445	150 000			(7 068 169)	0
Dividendes versés sur le bénéfice de 2016					(3 157 000)					(3 157 000)
Solde au 31 décembre 2016 Après Affectation du Résultat	28 700 000	2 137 538	3 487 979	8 830 000	8 011 750	150 000	(398 915)	11 688		50 930 039

AVIS

COURBE DES TAUX DU 25 MAI 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,471%		
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017		4,525%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,548%	1 002,595
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		4,701%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		4,748%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		4,795%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		4,842%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		4,864%	1 002,414
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		4,889%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018	4,936%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,215%	1 003,383
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,287%	923,472
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,399%	1 001,445
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		5,815%	991,969
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,116%	981,232
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,228%	984,436
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,713%	971,562
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,820%	1 003,188
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,935%	942,852
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,237%	942,157
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,314%		937,532
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,348%	932,664
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,375%	929,311
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,401%	926,284
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"		7,603%	918,154
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,666%	910,274
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,714%		924,719
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,802%	920,798
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,161%		943,882

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	167,124	167,139		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	112,875	112,887		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	96,692	96,702		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	14,884	14,886		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	108,681	108,693		
<i>2448486</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,527	1,529		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	107,197	107,271		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	40,709	40,713		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,137	55,142		
10 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	114,957	114,959		
11 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	109,552	109,531		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
12 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	129,579	132,392	132,270		
13 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	486,475	498,534	498,364		
14 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	117,262	117,251		
15 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBRE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	126,302	126,412		
16 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	137,050	136,929		
17 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	119,210	119,187		
18 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	99,080	99,032		
19 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	147,356	147,067		
20 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	92,928	92,388		
21 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	97,288	97,044		
22 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	143,131	142,825		
23 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	127,271	127,083		
24 FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
25 FCP BIAT-PRUDENCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
26 FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	96,395	96,041		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	99,304	98,824		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	19,772	19,698		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE ***	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	En dissolution	En liquidation		
31 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 197,158	2 231,592	2 231,314		
32 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En liquidation		
33 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	113,412	112,797		
34 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	148,168	147,860		
35 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	156,835	156,001		
36 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	15,976	15,845		
37 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 310,313	5 309,213		
38 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 205,980	5 196,787		
39 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,493	2,487		
40 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,193	2,190		
41 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,211	1,208		
42 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,098	1,093		
43 FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,093	1,088		
44 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,088	1,082		
45 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	111,058	110,801		
46 AL AMANAH ETHICAL FCP *	CGF	25/05/09	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
47 AL AMANAH EQUITY FCP *	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,159	119,157		
49 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	-	1000,000		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
50 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	105,848	105,859
51 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	101,081	101,089
52 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/16	4,304	105,622	107,314	107,325
53 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	100,015	100,027
54 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	101,515	101,527
55 SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/16	4,005	107,273	108,850	108,865
56 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	102,056	102,068
57 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	99,810	99,819
58 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	27/05/16	4,196	104,641	105,940	105,947
59 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/16	3,636	102,631	104,056	104,066
60 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	101,857	101,868
61 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,910	103,651	105,150	101,251
62 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UBI FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	104,253	104,265
63 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	106,648	102,811
64 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/16	3,301	103,608	105,128	105,139
65 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	100,417	100,427
66 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	31/05/16	3,924	104,501	105,806	105,814
67 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	100,208	100,220
68 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	25/05/16	3,934	103,915	105,482	105,493
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/16	3,575	105,558	106,960	106,970
70 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	30/05/16	4,436	102,987	104,773	104,785
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,411	104,987	104,998
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/16	3,528	105,134	106,680	106,690
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	100,369	100,378

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,364	10,365
75	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	27/05/16	3,876	103,363	104,980	104,991
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	101,523	101,534
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	105,102	107,070	107,082
78	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,515	10,684	10,685
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	56,111	56,028
80	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En cours de liquidation	En cours de liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1 435,194	En cours de liquidation	En cours de liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	97,347	97,073
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	16,894	16,886
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	268,411	268,648
85	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,216	29,151
86	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/16	30,618	2 327,393	2 274,879	2 269,581
87	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,695	71,663
88	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	53,812	53,771
89	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	102,083	102,268
90	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	85,732	85,944
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
91	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,588	10,599
92	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,206	11,203
93	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	13,611	13,608
94	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	11,909	11,860
95	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	12,842	12,826
96	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	11,587	11,569
97	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,450	140,596	140,138
98	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	136,866	136,597
99	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	27/05/16	0,150	9,394	8,939	8,926
100	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	101,861	105,202	105,008
101	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	80,532	80,336
102	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	82,332	82,020
103	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/16	3,202	98,547	99,517	99,620
104	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	93,616	93,684
105	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	102,153	100,785	100,506
106	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	9,804	9,785
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En liquidation
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	101,596	102,372	101,114
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	143,668	138,880
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	105,765	104,454
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	103,172	102,438
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	3,766	197,772	203,226	202,869
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	4,751	179,605	184,879	184,737
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	5,485	156,174	158,954	158,785
115	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	21,422	21,436
116	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	144,201	143,809
117	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGER	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	124,185	123,567
118	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	9 081,963	9 065,530
119	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,426	8,384
120	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	83,809	83,415
121	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	961,240	957,244
122	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5189,664	5403,602	5366,521
123	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4976,185	4967,982
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	111,981	114,364	113,779
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	9,122	9,067
126	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 387,888	10 343,677

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en cours de liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Atelier du Meuble Intérieurs », l'ouverture au public de FCPR ITQAN INVESTMENT FUND et le déclassement du fonds « CEA ISLAMIC FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers du Fonds Commun de Placement «FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS», comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un actif net de 2 532 137 dinars Tunisien et un bénéfice net de la période de 164 917 dinars Tunisien.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité du gestionnaire du Fonds. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière du Fonds Commun de Placement «OPTIMUM EPARGNE ACTIONS » au 31 décembre 2016, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Les ratios d'emploi d'actif prévu par l'article 2 du décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 tel que modifié par les décrets n°2002-1727 du 29 juillet 2002 et n°2005-1977 du 11 juillet 2005 n'ont pas été systématiquement respecté durant la période auditée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du Fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 28 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mourad FRADI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016*(Unité : en DT)*

		31/12/2016	31/12/2015
ACTIF	Note		
<u>AC 1 – Portefeuille-titres</u>	3.1	<u>2 474 522,776</u>	<u>2 404 072,020</u>
a – Actions et droits rattachés		2 061 232,955	2 404 072,020
b - Obligations et valeurs assimilées		413 289,821	-
<u>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</u>	3.3	<u>71 574,364</u>	<u>19 283,700</u>
a - Placements monétaires			
b – Disponibilités		71 574,364	19 283,700
<u>AC 3 - Créances d'exploitations</u>		585,425	315,179
<u>AC 4 - Autres actifs</u>		-	-
TOTAL ACTIF		2 546 682,565	2 423 670,899
PASSIF			
<u>PA 1- Opérateurs créditeurs</u>	3.6	<u>11 783,178</u>	<u>11 457,953</u>
<u>PA 2 - Autres créditeurs divers</u>	3.7	<u>2 762,887</u>	<u>4 606,381</u>
TOTAL PASSIF		14 546,065	16 064,334
ACTIF NET			
<u>CP 1 – Capital</u>	3.4	<u>2 484 948,336</u>	<u>2 367 082,355</u>
<u>CP 2 - Sommes distribuables</u>	3.5	<u>47 188,164</u>	<u>40 524,210</u>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		136,860	153,519
b - Sommes distribuables de l'exercice		47 051,304	40 370,691
ACTIF NET		2 532 136,500	2 407 606,565
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 546 682,565	2 423 670,899

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Unité : en DT)

	Note	31/12/2016	31/12/2015
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</u>	3.2	<u>96 446,885</u>	<u>95 367,260</u>
Dividendes		77 983,280	95 367,260
Revenus des obligations et valeurs assimilées		18 463,605	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3.3	2 422,032	1 318,648
<u>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</u>		98 868,917	96 685,908
<u>CH 1 – Charges de gestion des placements</u>	3.8	-46 919,772	-50 298,182
REVENU NET DES PLACEMENTS		51 949,145	46 387,726
<u>CH 2 – Autres charges</u>	3.9	-4 897,841	-6 017,035
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		47 051,304	40 370,691
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		47 051,304	40 370,691
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres		206 731,928	-308 367,552
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-71 343,808	-263 642,439
Frais de négociation de titre		-17 522,139	-2 851,266
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		164 917,285	-534 490,566

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Unité : en DT)

	31/12/2016	31/12/2015
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations</u>	<u>164 917,285</u>	<u>-534 490,566</u>
<u>d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	47 051,304	40 370,691
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	206 731,928	-308 367,552
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-71 343,808	-263 642,439
d - Frais de négociation de titres	-17 522,139	-2 851,266
<u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	<u>-40 387,350</u>	<u>-46 580,077</u>
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
- Droits d'entrée	-	-
b – Rachats		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
- Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	124 529,935	-581 070,643
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>		
a- en début de l'exercice	2 407 606,565	2 988 677,208
b- en fin de l'exercice	2 532 136,500	2 407 606,565
<u>AN 5 - NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début de l'exercice	269 249	269 249
b- en fin de l'exercice	269 249	269 249
VALEUR LIQUIDATIVE	9,404	8,942
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	6,850%	-17,883%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

NOTE N°1 : PRESENTATION DU FONDS :

FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Le fond a été créé le 09 juin 2011 ayant pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la Compagnie Gestion et Finance.

La Compagnie Gestion et Finance et la BTE ont été désignées distributeur des titres de FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS.

La Banque de Tunisie et des Emirats a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

NOTE N°2 : PRINCIPE ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS :

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ADMISES A LA COTE :

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS :

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésor assimilables.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale:

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des bons de trésor assimilables du FCP.

En conséquence, les placements en bons de trésor assimilables ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 CESSION DES PLACEMENTS :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 CAPITAL :

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 LE RESULTAT NET DE L'EXERCICE :

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres et diminué des frais de négociation.

2.7 SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

NOTE N°3 : PRESENTATION DES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DU RESULTAT

3-1. PORTEFEUILLE TITRES :

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 Décembre 2016 à 2 474 522,776 dinars, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% actif
ACTIONS ET DROITS RATTACHES				
ADWYA	14 433	91 641,106	90 639,240	3,56%
AMEN BANK	578	13 649,801	13 992,224	0,55%
ARTES	11 460	90 933,198	90 637,140	3,56%
CARTHAGE CEMENT	38 937	87 578,166	79 742,976	3,13%
CELLCOM	37 000	229 180,078	246 568,000	9,68%
DELICE HOLDING	2 974	39 539,443	46 132,688	1,81%
ENNAKL	9 119	125 752,789	131 313,600	5,16%
EURO CYCLES	3 917	165 381,502	160 217,051	6,29%
ONE TECH HOLDING	28 247	227 578,501	240 381,970	9,44%
SAH	13 352	172 256,921	181 026,416	7,11%
SIMPAR	1 668	68 369,509	73 615,512	2,89%
SOTIPAPIER	43 160	173 986,639	177 042,320	6,95%
SOTRAPIL	16 224	147 559,970	142 625,184	5,60%
SOTUVER	24 000	92 769,505	90 336,000	3,55%
TELNET	41 255	138 021,039	146 207,720	5,74%
UIB	7 111	128 248,000	130 117,078	5,11%
UNIMED	1 881	18 870,257	19 103,436	0,75%
DA ADWYA 1/8 071116	2 192	1 644,000	1 534,400	0,06%
TOTAL		2 012 960,424	2 061 232,955	80,94%
TOTAL ACTIONS ET DROITS RATTACHES		2 012 960,424	2 061 232,955	80,94%
OBLIGATIONS ET DROITS RATTACHES				
BTA				
BTA 10 ANS 6,75% JUILLET 2017	400	407 960,000	413 289,821	16,23%
TOTAL		407 960,000	413 289,821	16,23%
TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES		407 960,000	413 289,821	16,23%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		2 420 920,424	2 474 522,776	97,17%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition
Actions	8 812 680,222
Titres OPCVM	247 745,490
BTA	407 960,000
	9 468 385,712

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêt courus	Prix de cession	Plus ou moins-values réalisées
Actions	9 367 218,380	-	9 296 114,812	-71 103,568
Titres OPCVM	247 745,490	-	247 505,250	-240,240
TOTAL	9 614 963,870	-	9 543 620,062	-71 343,808

3-2. REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2016, 96 446,885 dinars détaillés comme suit :

	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Revenus des actions	76 766,440	91 512,260
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	18 463,605	0,000
Revenus des titres OPCVM	1 216,840	3 855,000
	96 446,885	95 367,260

3-3. PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS ET REVENUS Y AFFÉRENTS:

La valeur des placements monétaires et des disponibilités est arrêtée au 31 décembre 2016 à 71 574,364 dinars reparti comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015	% Actif Au 31/12/2016
- Banque	165 135,255	22 984,350	6,48%
- Sommes à l'encaissement	41 558,186	-	1,63%
- Sommes à régler	-135 119,077	-3 700,650	-5,31%
TOTAL GÉNÉRAL	71 574,364	19 283,700	2,81%

Le total du poste « Revenus des placements monétaires » s'élève au 31 décembre 2016 à 2 422,032 dinars et présente le montant des intérêts sur les comptes de dépôt.

	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Revenus sur comptes de dépôt	2 422,032	1 318,648
	2 422,032	1 318,648

3-4. CAPITAL :

	31/12/2016
Capital au 31 décembre 2015	2 367 082,355
Nombre de part	269 249
Nombre de porteurs de parts	244
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant	-
Nombre de part	-
Nombre de porteurs de parts entrants	-
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant	-
Nombre de part	-
Nombre de porteurs de parts sortants	-
Autres mouvements	
Frais de négociation de titre	-17 522,139
Variation de (+/-) values potentielles sur titres	206 731,928
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titre	-71 343,808
Régularisations des sommes non distribuables	-
Capital au 31 décembre 2016	2 484 948,336
Nombre de part	269 249
Nombre de porteurs de parts	244
Taux de rendement	6,850%

3.5 SOMMES DISTRIBUABLES :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2016 s'élèvent à 47 188,164 dinars détaillées comme suit :

Désignations	Résultats d'exploitation	Régularisations	Sommes distribuables
Exercice 2015 (report à nouveau)	138,860	-	138,860
Exercice 2016	47 051,304	-	47 051,304
Total	47 188,164	-	47 188,164

3-6. OPERATEURS CREDITEURS:

La valeur des opérateurs créditeurs est arrêtée au 31 décembre 2016 à 11 783,178 dinars répartie comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Gestionnaire	7 364,485	7 161,218
Distributeur BTE	2 945,795	2 864,487
Dépositaire	736,449	716,124
Distributeur CGF	736,449	716,124
	11 783,178	11 457,953

3-7. AUTRES CREDITEURS DIVERS:

La valeur des autres créditeurs divers est arrêtée au 31 décembre 2016 à 2 762,887 dinars répartie comme suit:

	31/12/2016	31/12/2015
Commissaire aux comptes	2 001,756	3 913,261
Etats retenue à la source	1,331	0,009
CMF	211,956	203,656
Impôt à payer	185,236	184,881
Publication CMF	362,608	304,574
	2 762,887	4 606,381

3.8 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS:

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs calculées conformément au règlement intérieur du fonds et aux conventions de dépositaire et de commercialisation.

Le comité de gestion détermine la stratégie de gestion du portefeuille du FCP conformément à la politique d'investissement arrêtée par le conseil d'administration de la CGF telle que définie et détaillée dans le règlement intérieur. Le gestionnaire assure l'intégralité des tâches administratives et comptables, sa mission comprend à titre énonciatif et non limitatif les tâches suivantes :

- La mise en œuvre des moyens humains et logistiques nécessaires à la bonne gestion du portefeuille du FCP ;
- La gestion administrative et comptable du FCP ;
- Le calcul de la valeur liquidative et la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

Pour l'ensemble de ses prestations, la CGF perçoit une rémunération annuelle de 1% HT par an de l'actif net du fonds, prélevée quotidiennement, et qui est réglée trimestriellement à terme échu.

La CGF perçoit en outre, une commission de surperformance qui est prélevée si le fonds réalise un rendement minimum exigé de 10%. Cette commission de sur performance est de 10% H.T pour une période de 3 années glissantes, elle est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel du fonds et le rendement minimum exigé.

Le calcul de cette commission est actualisé chaque jour, un abonnement ou une reprise de cet abonnement en cas d'une baisse de la performance est comptabilisé à chaque publication de la valeur liquidative.

La Banque de Tunisie et des Emirats assure les fonctions de dépositaire du FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS. Elle est notamment chargée à ce titre de:

- La conservation des actifs ;
- Le contrôle de la régularité des décisions du fonds ;

En contrepartie de ses services, la BTE perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net du fonds avec un minimum de 1 000 DT HT.

Cette rémunération, est réglée trimestriellement à terme échu.

La BTE et la CGF sont les membres du réseau de commercialisation, qui assurent la commercialisation de FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS.

En contrepartie des services du réseau de commercialisation, une commission de distribution de 0,5% (HT) l'an est prélevé sur l'actif net de FCP OPTIMUM EPARGNES ACTIONS, provisionnée à chaque calcul de la valeur liquidative. Cette commission est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Les charges de gestion de placements pour la période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016 s'élèvent à 46 919,772 dinars et se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	29 322,320	31 433,655
Rémunération du distributeur BTE	11 732,960	12 577,767
Rémunération du dépositaire	2 932,246	3 143,380
Rémunération du distributeur CGF	2 932,246	3 143,380
	<u>46 919,772</u>	<u>50 298,182</u>

3.9 AUTRES CHARGES :

Les autres charges s'élèvent à 4 897,841 dinars pour la période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Le détail de ce poste se présente comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Honoraires du commissaire aux comptes	2 029,890	2 823,644
Redevances CMF	2 484,962	2 663,881
Autres frais	382,989	529,510
	<u>4 897,841</u>	<u>6 017,035</u>

NOTE 4 : DONNEES PAR PART ET RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS :

<u>Données par part :</u>	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Total des revenus de placements	0,367	0,359	0,399	0,500	0,247
Charges de gestion des placements	-0,174	-0,187	-0,198	-0,196	-0,151
Revenus Nets des placements	0,193	0,172	0,201	0,304	0,096
Autres charges	-0,018	-0,022	-0,027	-0,027	-0,024
RESULTAT D'EXPLOITATION (1)	0,175	0,150	0,174	0,277	0,072
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-	-	0,039
Sommes distribuables de l'exercice	0,175	0,150	0,174	0,277	0,111
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-	-	-	-	-0,039
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,768	-1,145	1,072	0,286	-0,871
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-0,265	-0,979	0,008	-0,831	0,553
Frais de négociation de titre	-0,065	-0,011	-0,017	-0,016	-0,018
Plus et moins-value sur titres et frais de négociation (2)	0,437	-2,135	1,063	-0,561	-0,336
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (1) +(2)	0,613	-1,985	1,237	-0,284	-0,264
Résultat non distribuable de l'exercice	0,437	-2,135	1,063	-0,561	-0,336
Régularisation du résultat non distribuable	-	-	-	-	0,572
Sommes non distribuables de l'exercice	0,437	-2,135	1,063	-0,561	0,236
Distribution de dividendes	0,150	0,173	0,278	0,110	0,032
Valeur liquidative	9,404	8,942	11,100	10,141	10,535
Nombre de parts	269 249				
<u>Ratios de gestion des placements :</u>					
Charges de gestion des placements/actif net moyen	1,89%	1,89%	1,89%	1,89%	1,90%
Autres charges/actif net moyen	0,20%	0,23%	0,26%	0,26%	0,30%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	1,89%	1,52%	1,65%	2,67%	0,89%
Actif net moyen	2 486 023	2 663 900	2 828 380	2 798 744	2 152 466

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Société de Développement et d'Investissement du Sud -SODIS SICAR-

Siège Social : Complexe Commercial & Administratif, rue Mansour ELHOUCHE – 4119 Médenine-

La Société de Développement et d'Investissement du Sud « SODIS - SICAR », publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 26 mai 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI (F.M.B.Z KPMG TUNISIE).

BILAN
ARRETÉ AU 31 DÉCEMBRE 2016
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIFS	N	2016	2015	VARIATION
ACTIFS IMMOBILISÉS				
. Immobilisations incorporelles		34 953	34 303	650
Moins : Amortissements		-32 600	-31 402	-1 198
	1	2 352	2 901	-548
. Immobilisations corporelles		1 374 228	1 237 694	136 534
Moins : Amortissements		-595 996	-525 645	-70 351
	2	778 232	712 049	66 183
. Immobilisations financières		32 253 129	30 208 980	2 044 149
Moins: Provisions		-10 083 133	-9 052 752	-1 030 381
	3	22 169 995	21 156 228	1 013 767
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISÉS		22 950 580	21 871 178	1 079 402
. Autres actifs non courants	4	4 107	4 630	-523
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		22 954 688	21 875 808	1 078 879
ACTIFS COURANTS				0
. Clients et comptes rattachés		486 167	451 174	34 992
Moins : Provisions		-96 834	-120 397	23 562
	5	389 333	330 778	58554,619
. Autres actifs courants		2 806 045	2 627 949	178 096
Moins : Provisions		-114 093	-114 093	0
	6	2 691 951	2 513 855	178 096
. Placements et autres actifs financiers		2 901 461	5 188 019	-2 286 558
. Liquidités et équivalents de liquidités	8	2 809 211	2 240 355	568 856
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		8 791 956	10 273 008	-1 481 052
TOTAL DES ACTIFS		31 746 644	32 148 816	-402 172

BILAN
ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2016
(Exprimé en Dinar Tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	N	2016	2015	VARIATION
CAPITAUX PROPRES				
. Capital social		32 533 478	32 192 748	340 730
. Réserves		258 794	258 794	0
. Autres capitaux propres		1 100 526	1 097 068	3 458
. Résultats reportés		-10 357 199	-8 475 553	-1 881 646
. Amortissements différés		-187 428	0	-187 428
TOTAL CAPITAUX PROPRES AV. RESULTAT	9	23 348 171	25 073 057	-184 796
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		-2 026 074	-2 069 075	43 000
TOTAL DES CAPIT. PROPRES AV. AFFÉCTATION		21 322 096	23 003 982	-1 681 886
PASSIFS				
PASSIFS NON COURANTS				
. Provisions pour risques et charges		0	0	0
. Fonds BEI		864 500	864 500	0
. Fonds 21/21		384 219	392 506	-8 288
. FOPRODI		4 983 870	4 373 870	610 000
. Fonds gérés		890 000	490 000	400 000
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	10	7 122 589	6 120 876	1 001 712
PASSIFS COURANTS				
. Fournisseurs et comptes rattachés		0	0	0
. Avances sur cession de participations	11	2 984 510	2 726 637	257 873
. Autres passifs courants	12	317 421	297 320	20 100
. Concours bancaires et autres passifs financiers	13	28	0	28
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		3 301 959	3 023 957	278 002
TOTAL DES PASSIFS		10 424 547	9 144 833	1 279 714
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		31 746 644	32 148 816	-402 172

ÉTAT DE RÉSULTAT
ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2016
(Exprimé en Dinar Tunisien)

DÉSIGNATIONS	N	2016	2015	VARIATION
PRODUITS D'EXPLOITATIONS				
. Revenus des titres de participations		103 654	159 723	-56 070
. Reprise sur provisions		108 199	659 816	-551 617
. Produits de placement		588 552	484 928	103 623
. Autres produits d'exploitation		78 566	64 913	13 653
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATIONS		878 971	1 369 381	-490 410
CHARGES D'EXPLOITATIONS				
. Charges de personnel		807 853	695 291	112 561
. Dotations aux amortissements et provisions		1 189 779	1 970 161	-780 382
. Autres charges d'exploitation		337 735	365 612	-27 876
. Perte et Moins value Boursier		563 374	347 820	215 554
. Réduction de valeur		0	593 600	-593 600
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATIONS		2 898 740	3 972 484	-1 073 743
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-2 019 770	-2 603 103	583 333
. Charges financières nettes		0	-111	111
. Autres gains ordinaires		459	7 557	-7 098
. Autres pertes ordinaires		0	0	0
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES AVANT IMPÔTS		-2 019 311	-2 595 657	576 346
. Impôts sur les bénéfices		-1 764	-2 739	975
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES APRÈS IMPÔTS		-2 021 074	-2 598 396	577 321
. Eléments extraordinaires		-5 000	529 321	-534 321
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		-2 026 074	-2 069 075	43 000
. Effets des modifications comptables		0	0	-1 585 993
RÉSULTAT DE L'EXERCICE APRÈS MODIFICATION COMPTABLE	14	-2 026 074	-2 069 075	43 000

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE 2016
(Exprimé en Dinar Tunisien)

DÉSIGNATION	2016	2015	VARIATION
Flux d'exploitation			
. Résultat net	-2 026 074	-2 069 075	436 244
Ajustements pour :			
. Amortissements et provisions	1 189 778	1 970 161	-1 173 626
Variation des :			
. Créances	-34 992	-151 167	116 175
. Autres actifs	-178 096	817 077	-995 173
. Fournisseurs et autres dettes	20 128	-1 743 166	1 763 294
. Autres gains ordinaires	-108 199	-659 816	551 617
Flux de trésorerie d'exploitation	-1 137 455	-1 835 986	698 531
Flux d'investissement			
. Décaissement affectés à l'acq. d'imm. corporelles et incorporelles	-137 183	-217 713	80 530
. Encaissements provenant de la cession d'imm. corporelles et incorporelles		0	0
. Décaissements affectés aux frais préliminaires	-2 688	-4 257	1 569
. Décaissements affectés à l'acq. D'imm. Financières	-2 044 149	-1 108 286	-935 863
. Encaissements provenant de la cession d'imm. Financières	0	0	0
Flux de trésorerie d'investissement	-2 184 020	-1 330 256	-853 764
Flux de financement			
. Encaissement des libération du capital	340 730	3 735 705	-3 394 975
. Encaissement des avances sur cession des participations	257 873	186 893	70 980
. Encaissements /FOP/FONDS GERES	1 010 000	802 800	207 200
. Décaissements FNE	-8 288	-3 114	-5 174
. Décaissements FOPRODI		0	0
. Décaissements BEI/ FOND WIFACK	0	-200 000	200 000
. ENC/ Décaissements sur fonds social	3 458	-3 631	7 089
Flux de trésorerie de financement	1 603 773	4 518 653	-2 914 880
VARIATION DE TRÉSORERIE	-1 717 702	1 352 410	-3 070 112
. Trésorerie au début	7 428 374	6 075 964	1 352 410
. Trésorerie à la fin	5 710 672	7 428 374	-1 717 702

1. Présentation et régime fiscal de la société

1.1. Présentation de la société

La société « SODIS SICAR » est une société d'investissement à capital risque de droit tunisien créée en 1996. Au 31 Décembre 2016, le montant du capital libéré s'élève à 32 533 487 DT.

Les sociétés d'investissement à capital risque ont pour objet la participation, pour leur propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession ou sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des sociétés établies en Tunisie et non cotées à l'exception de celles exerçant dans le secteur immobilier relatif à l'habitat.

Les sociétés d'investissement à capital risque interviennent au moyen de la souscription ou de L'acquisition, d'actions ordinaires ou à dividende prioritaire sans droit de vote, de parts sociales, ou de certificats d'investissement.

La comptabilité de la société est exprimée en Dinar Tunisien et est informatisée.

1.2. Régime fiscal de la société

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux du droit commun de 35%, et est assujettie à la TVA au taux de 18% au titre des commissions qu'elle perçoit.

En revanche et en raison de son statut de société d'investissement à capital risque, la Société « SODIS SICAR » bénéficie des avantages fiscaux suivants :

- Déduction des plus-values de cessions des actions et des parts sociales de l'assiette soumise à l'IS ;
- Déduction des plus-values provenant de la cession des actions cotées à la Bourse de valeurs Mobilières de Tunis :
 - Acquisées ou souscrites avant le 1er janvier 2011,
 - Acquisées ou souscrites à partir du 1er janvier 2011 : lorsque la cession intervient après l'expiration de l'année suivant celle de leur acquisition ou de leur souscription.
- Déduction de l'assiette imposable à l'IS des provisions constituées pour dépréciation de la valeur des actions et parts sociales sans limite et ce, à partir du 1er Janvier 2010.

I. NOTE RELATIVE AU REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

1.1. PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes de la Société « **SODIS - SICAR** » sont tenus conformément aux dispositions de la loi N° 96-112 du 30 Décembre 1996 relative au Système Comptable des Entreprises, selon les mêmes méthodes adoptées au cours de l'exercice précédent. Et les états financiers qui en découlent comprennent le bilan, l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie.

Les notes aux états financiers reprennent le détail des principales rubriques comptables.

1.2. Présentation du Système Comptable

Le système comptable de la « SODIS - SICAR » se présente comme suit :

La comptabilité est traitée sur ordinateur ;

La saisie s'effectue directement sur la base des pièces comptables ;

Le logiciel comptable, actuellement mis en place, permet à la société de disposer des journaux auxiliaires, du grand livre, de la balance tiers, de la balance générale, des états financiers (bilan, état de résultat, état des flux de trésorerie et notes aux états financiers).

1.3. NOTE RELATIVE AUX BASES DE MESURE ET AUX PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs appliqués pour la présentation du bilan arrêté au 31 Décembre 2016 sont identiques à celles de l'exercice 2015, à savoir :

1.3.1. Immobilisations et Amortissements

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant directement à leur coût d'acquisition et à leur mise en état d'utilisation. Tandis que les immobilisations importées sont enregistrées aux coûts d'acquisition au cours de dédouanement.

A la clôture de l'exercice, les amortissements sont calculés selon le mode linéaire et sur la base des taux suivants :

Immobilisations corporelles

- Matériels de transport : 20%
- Mobiliers et matériels de bureaux : 10%
- Agencements, Aménagements et Installations : 10 %
- Matériels Informatiques : 33%
- Bâtiments : 5%

Immobilisations incorporelles

- Logiciels 33,33%

Actifs :

NOTE 1- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur nette des immobilisations incorporelles a connu une diminution de **548 DT** au cours de l'exercice 2016. Cette diminution s'explique par la dotation de l'exercice.

Unité : en Dinars

<u>Désignation</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>Variation</u>
Immobilisation incorporelles	34 953	34 303	650
Dotation aux amortissements 2016	-32 600	-31 402	-1 198
TOTAL	2 352	2 901	-548

NOTE 2- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles nettes ont connu une augmentation de **66 183 DT** passant de **712 049 DT** au 31/12/2015 à **778 232 DT** à la clôture de l'exercice 2016.

Les opérations intervenues sur le poste « Immobilisations Corporelles » sont analysées comme suit :

Unité : en Dinars

<u>Désignation</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>Variation</u>
Immobilisation corporelles	1 374 228	1 237 694	136 534
Dotation aux amortissements	-595 996	-525 645	-70 351
Total	778 232	712 049	66 183

▪ Acquisitions de l'exercice :

Les investissements s'élèvent à la clôture de l'exercice 2016 à la somme de **137 184 DT** et concernent les postes suivants :

Unité : en Dinars

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
logiciel	650
Matériels Informatiques	2 878
I.A.Divers	2 055
Matériels de bureau	630
Construction	1 500
A.A.I CONSTRUCTION	6 821
Matériel de Transport	122 650
TOTAL	137 184

▪ Dotation de l'exercice 2016:

Les dotations aux amortissements de l'exercice 2016 sont de **71 549 DT**.

Amortissements :

Le tableau ci-après, retrace les différents mouvements des immobilisations corporelles et incorporelles intervenues au cours de l'exercice 2016 en valeurs brutes et en amortissements.

Unité : en Dinars

Désignations	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS				V.C.N 31/12/2016
	Valeurs brutes 01/01/2016	Acquisitions 2016	Cessions 2015	Valeurs brutes 31/12/2015	Amortissements antérieurs	Cessions 2016	Dotations 2016	Amortissements cumulés	
Immobilisations incorporelles	34 303	650	-	34 953	31 402	-	1 198	32 600	2 352
Logiciels	34 303	650	-	34 953	31 402	-	1 198	32 600	2 352
Immobilisations corporelles	1 237 694	136 534	-	1 374 228	525 645	-	70 351	595 996	778 232
Terrains									
Constructions	673 156	1 500	-	674 656	92 473		13 470	105 943	568 713
Matériels informatiques	73 207	2 878	-	76 084	66 509		4 653	71 162	4 923
Matériels de transport	257 350	122 650	-	380 000	178 988		39 677	218 666	161 334
Equipements de bureau	88 014	630	-	88 644	73 983		3 259	77 241	11 402
A.A.I construction	73 956	6 821	-	80 777	42 778		6 529	49 307	31 470
Install. Amé. Agence. Divers	72 012	2 055	-	74 067	70 913		2 763	73 676	391
Construction en cours	0	0	-	0					0
TOTAL	1 271 997	137 184	0	1 409 181	557 047		71 549	628 596	780 585

NOTE 3- IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières nettes s'élèvent à **22 169 995 DT** au 31/12/2016, contre **21 156 228 DT** au 31/12/2015, enregistrant une augmentation de **1 013 767 DT**.

<u>Désignation</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<i>Unité : en Dinars</i>
			<u>Variation</u>
Participations	30 056 706	28 011 706	2 045 000 (1)
FINE 21/21	370 522	381 260	-10 738 (2)
Prêts	137 582	127 695	9 887 (3)
Autres formes de participation	1 688 319	1 688 319	0 (4)
Total immobilisation financières brute	32 253 129	30 208 980	2 044 149
Provisions sur Participation	-10 048 766	-9 018 386	-1 030 381 (5)
Provision Prêt Personnel	-34 367	-34 367	0 (6)
TOTAL	22 169 995	21 156 227	1 013 767

(1) La variation de la rubrique participation s'élève à **2 045 000 DT**. Elle se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>Variation</u>
Participation sur fonds propres SODIS	20 957 558	20 102 558	855 000 (a)
Participation CCA	1 890 278	1 710 278	180 000 (b)
Participation sur fonds gérés ELWIFACK Leasing	610 000	610 000	0 (c)
Participation sur fonds FOPRODI	4 983 870	4 373 870	610 000 (d)
Participation sur fonds BEI	1 215 000	1 215 000	0 (e)
Participation sur fonds CDC	400 000	0	400 000 (f)
TOTAL	30 056 706	28 011 706	2 045 000

- (a) **Participation sur fonds propres SODIS :**

La variation des participations sur fonds propres SODIS s'élève à **855 000 DT**. Elle se détaille comme suit :

<u>Société</u>	<i>Unité : en Dinars</i> <u>Montant</u>
MED FLY SCHOOL (MFS)	160000
SOPROBETON	125000
ENVIRONNEMENT, JARDINAGE & PLANTATION KEBILI	50 000
BOUKHCHENA D'ENTREPOSAGE	120 000
SUD POTASSE	400 000
TOTAL	855 000

Au 31/12/2016 les participations sur fonds propres SODIS s'élèvent à **20 957 558 DT** détaillées comme suit :

Unité : en Dinars

N°	Projet/raison sociale	Participation SODIS	Provisions Antérieures	Provisions 2016	Reprise sur Provision/	VCN 31/12/2016
1	CARRELAGE MODERNE	280 000	280 000			0
2	GRAND MARBRERIE DU SUD	100 000				100 000
3	MEDINVEST	175 000				175 000
4	SOGEM	110 000	110 000			0
5	LES CERAMIQUES DU SUD	1 137 666		75 000		1 062 666
6	HOTEL ABIR	115 000	92 000			23 000
7	IDEAL FOOD	100 000	100 000			0
8	SOGENAS	100 000				100 000
9	HOTEL YASMINA PARK	287 300	287 300			0
10	AB COMMUNICATION	50 000	40 000			10 000
11	AMEN AGRICOLE	50 000	33 500		4 987	21 487
12	FOYER UNIVERSITAIRE SALMA	80 000	80 000			0
13	MED FOOD	400 000	400 000			0
14	SOGEGAT	400 000	356 000			44 000
15	HOTEL DAKYANUS	150 000	150 000			0
16	EL IZDIHAR	35 000	29 894		21 192	26 298
17	SAT FONCAGE	35 000	35 000			0
18	BISCUITERIE DARBOUZ	90 000	56 694			33 306
19	HOTEL SOJAPROH	600 000		120 000		480 000
20	HOTEL BAVARIA BEACH	75 000	75 000			0
21	KAOUACH BETON	300 000				300 000
22	CALL MED	140 000	140 000			0
23	SOTUTEC	18 000	11 600		2 159	8 559
24	HOTEL DAR ELKMAR	75 000	75 000			0
25	HOTEL BASSEM	100				100
26	FOYER UNIVERSITAIRE PRIVE	150 000				150 000
27	HYPPOCAMPE CENTER	100 000	100 000			0
28	SOVAPO	65 000	65 000			0
29	MUTISERVICES	40 000	40 000			0
30	SOPEM SUD	300 000	300 000		44 798	44 798
31	ENNAJEH PLASTIC	15 000	15 000			0
32	AFRICA BITUME	147 000	107 000			40 000
33	STAR PLAST	60 000	60 000			0

34	SOCER	40 000	40 000			0
35	NOUR D'ENTREPOSAGE	36 000	27 557		4 433	12 876
36	SAHAR	140 000	91 000	13 000		36 000
37	SOMOFAM	25 000				25 000
38	SOFRIGA	45 000	45 000			0
39	JARDIN D'EDEN	120 000	120 000			0
40	TMC	58 000	58 000			0
41	CHAHTECH	100 000	100 000			0
42	SPAS	10 000	10 000			0
43	NOFASUD	350 000	350 000			0
44	USAV	40 000	40 000			0
45	PLATRIJO	150 000	106 396	24 347		19 257
46	HAMDI	20 000	20 000			0
47	AZUR	230 000	62 500			167 500
48	HOTEL LATINO DJERBA	200 000				200 000
49	LELLA MERIAM	600 000		148 243		451 757
50	SERPSUD	100 000	84 740	15 260		0
51	SMEG	19 500	19 500			0
52	EL AMEL AGRICOLE	29 000	23 200		375	6 175
53	CARRIERE BATITA	65 760				65 760
54	L'INTIM	150 000	150 000			0
55	NADOS	118 500	118 500			0
56	ZITOUNA	500 000		100 000		400 000
57	ECOPLAST	66 000	13 332		5 083	57 751
58	SOGEMAC	174 000	30 000	10 000		134 000
59	ALTUNISIA	76 000		60 800		15 200
60	MODERNE BETON	280 000	56 000	224 000		0
61	CITY PRINT	75 000	60 000	15 000		0
62	SOTUMEX	134 000	134 000			0
63	FEED BACK LEADERS	119 000	69 250	20 730		29 020
64	MAGHREBINE DES FRUITS	125 000	65 513	34 487		25 000
65	GREEN FRUITS	80 000	27 168	4 832		48 000
66	COMPTOIR DE GLACE ALIMENTAIRE	50 000				50 000
67	EL HAZEL FORAGE	65 000				65 000
68	ENTREPOT GUOADRIA	59 000				59 000
69	EXTRAS CARRELAGES	380 000				380 000
70	SOFAM SUD	280 000				280 000
71	EL GSOUR	140 000				140 000
72	JEMAA LOISIR	150 000				150 000
73	SUD SOIL	50 400				50 400

74	PLASTI SUD	17 000				17 000
75	ATTIJARI SICAR	176 400				176 400
76	ZONE FRANCHE ZARZIS	300 000				300 000
77	SIM SUD	245 000	245 000			0
78	LE GOLF DES OASIS	350 000	350 000			0
79	CEPENT	145 000	131 675			13 325
80	IKDEM GESTION	149 900	112 216	15 288		22 396
81	IKDEM - FONDS D'AMORÇAGE	250 000	149 403		1 611	102 208
82	SOPISUD	3 749 950	400 000			3 349 950
83	SOCIK	60 000	60 000			0
84	LES CIMENTS DE BIZERTE	1 200 002	884 032	7 726		308 244
85	POLE .INDIST & TECH GABES	949 000	305 796	141 430		501 774
86	CIT MEDENINE	150 000	12 584			137 416
87	COMPLEXE INDIS &TECH TOZEUR	250 000				250 000
88	COMPLEXE INDIS &TECH TOZEUR	29 900				29 900
89	BLINDAGE DE TUNISIE (BDT)	208 000				208 000
90	MFS	320 000				320 000
91	SODIT	174 000				174 000
92	SOPROBETON	250 000				250 000
93	ENVIRONNEMENT ET PLANTATION	50 000				50 000
94	BOUKHCHENA D'ENTREPOSAGE	120 000				120 000
95	SUD POTASSE	400 000				400 000
96	AUTRES PARTICIPATION (12 S)	183 180	183 180			0
TOTAL		20 957 558	7 794 530	1 030 143	84 638	12 217 523

- **(b) Participation CCA :**

La variation des participations Compte Courant Associés s'élève à **180 000 DT**. Elle se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
HYPPOCAMPE CENTER (CCA 2016)	50 000
SOCIK (CCA 2016)	130 000
TOTAL	180 000

Unité : en Dinars

Les participations Compte Courant Associés s'élèvent au 31/12/2016 à **1 890 278 DT**. Ces participations sont détaillées comme suit :

Unité : en Dinars

N°	Projet/raison sociale	Participation SODIS	Provisions Antérieures	Provisions 2016	Reprise sur Provision	VCN 31/12/2016
1	CARRELAGE MODERNE	170 000	170 000			170 000
2	LES CERAMIQUES DU SUD	200 000		50 000		150 000
3	HOTEL BASSEM	400 000				400 000
4	HYPPOCAMPE CENTER	250 000	40 000			250 000
5	ENNAJEH PLASTIC	20 000	20 000			20 000
6	TMC	30 000	30 000			30 000
7	NOFASUD	130 278	130 278			130 278
8	SERPSUD	40 000	25 000			40 000
9	L'INTIM	30 000	30 000			30 000
10	FEED BACK LEADERS	65 000	22 750	16 250		48 750
11	EL HAZEL FORAGE	95 000				95 000
12	CEPENT	35 000	14 000	7 000		28 000
13	ELGSOUR (CCA 2015)	135 000				135 000
14	SERP SUD (CCA 2015)	110 000				110 000
15	HYPPOCAMPE CENTER 2016	50 000				50 000
16	SOCIK	130 000				130 000
TOTAL		1 890 278	482 028	73 250	0	1 817 028

(c) FOND GERES EL WIFACK Leasing:

Au 31/12/2016, les participations sur le fonds gérés EL WIFACK Leasing s'élèvent à **610 000 DT**.

N°	Projet/raison sociale	Fonds gérés EL WIFACK LEASING
1	MED FOOD	150 000
2	CERAMIQUE DU SUD	300 000
3	ERRIADA IMMOBILIER	100 000
4	SERP SUD	60 000
TOTAL		610 000

(d) Participation sur fonds FOPRODI :

La variation des participations sur le fonds FOPRODI s'élève à **610 000 DT**. Elle se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
MFS	282 000
SOPROBETON	208 000
BOUKHCHENA D'ENTRPOSAGE	120 000
TOTAL	610000

Les participations sur le fonds **FOPRODI** s'élèvent au 31/12/2016 à **4 983 870 DT**. Ces participations sont détaillées comme suit :

Unité : en Dinars

N°	<u>Projet/raison sociale</u>	<u>Participation</u>
1	IDEAL FOOD	115 650
2	SOTUTEC	27 000
3	SOVAPO	147 000
4	MULTISERVICES	54 000
5	AFRICA BITUME	147 000
6	SOCER	88 000
7	NOUR D'ENTREPOSAGE	100 000
8	SAHAR	105 000
9	SOFRIGA	90 000
10	JARDIN D'EDEN	144 000
11	TMC	27 000
12	HAMDI	13 500
13	CARRIERE BATITA	233 640
14	ECOPLAST	132 000
15	SOGEMAC	174 000
16	GREEN FRUITS	76 000
17	ENTREPOT GOUADRIA	164 000
18	EXTRAS CARRELAGES	900 000
19	SOFAM SUD	378 000
20	EL GSOUR	247 200
21	SUD SOIL	151 200
22	PLASTI SUD	56 880
23	de Blindage De Tunisie	520 800
24	MFS	564 000
25	SOPROBETON	208 000
26	BOUKHCHENA D'ENTREPOSAGE	120 000
TOTAL		4 983 870

(e) Participation sur fonds BEI :

Les participations sur le fonds BEI s'élèvent au 31/12/2016 à **1 215 000 DT**. Ces participations sont détaillées comme suit :

Unité : en Dinars

<u>Projet/raison sociale</u>	<u>Participation</u>
MEDINVEST	175 000
HOTEL ABIR	115 000
IDEAL FOOD	100 000
MED FOOD	150 000
SOJAPROH	600 000
DAR ELKMAR	75 000
TOTAL	1 215 000

(f) Participation sur fonds CDC :

Unité : en Dinars

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
CIT MEDENINE	400 000
TOTAL	400 000

(2) la variation du compte 21/21 s'élève à **10 738 DT**. Il s'agit du remboursement de l'exercice.

Unité : en Dinars

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
Remboursement 2016	10 738
TOTAL	10 738

(3) la variation du compte Prêt au Personnel s'élève à **9 887 DT** détaillé comme suit :

Unité : en Dinars

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
Octroi 2016	28 000
Reclassement 2017	-22 865
Ajustement 2016	4 752
TOTAL	9 887

(4) Les autres formes de participation s'élèvent à **1 688 319DT**. elles sont détaillées comme suit :

Unité : en Dinars

N°	Projet/raison sociale	Participatio n SODIS	Provisions Antérieure s	Provision s 2016	VCN 31/12/ 2016
1	Ciments de Bizerte	200 365	124 786	1 871	73 708
2	BTEI	1 487 954	617 042	9 753	861 159
	TOTAL	1 688 319	741 828	11 624	934 867

(5) La variation des provisions sur les participations est de **637 137 DT** se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
Dotation 2016	1 115 017 (5.1)
Reprise 2016	-84 636 (5.2)
0TOTAL	1 030 381

5.1- La dotation de l'exercice s'élève à **1 115 017 DT** détaillée comme suit :

Unité : en Dinars

<u>Projet/raison sociale</u>	<u>Dotations 2016</u>
SOGEMAC	10 000
PLATRIJO	24 347
MAGHREBIENNE DES FRUITS SECS	34 487
GREEN FRUITS	4 832
FEED BACK LEADERS CCA	16 250
FEED BACK LEADERS	20 730
CEPENT CCA	7 000
IKDEM GESTION	15 288
SAHAR	13 000
CITY PRINT	15 000
MODERNE BETON	224 000
Pôle Technologique et Industriel de Gabes	141 430
BTEI	9 753
CIMENTS DE BIZERTE	9 597
ALTUNISIA	60 800
SERPSUD	15 260
ZITOUNA	100 000
LES CERAMIQUES DU SUD	125 000
SOJAPROH	120 000
LELLA MARIEM	148 243
DOTATIONS AUX PROVISIONS 2016	1 115 017

5.2- La Reprise sur provision calculé à **84 636 DT** est détaillée comme suit :

Unité : en Dinars

<u>Projet/raison sociale</u>	<u>Reprise sur Provision 2016</u>
AMEN AGRICOLE	4 987
ELIZDIHAR AGRICOLE	21 192
SOTUTEC	2 159
SOPEM SUD	44 798
NOUR D'ENTREPOSAGE	4 433
EL AMEL AGRICOLE	374
ECOPLAST	5 082
IKDEM FONDS D'AMORCAGE	1 611
Reprise sur provision 2016	84 636

NOTE 4- AUTRES ACTIFS NON COURANTS

La valeur de la rubrique «Autres actifs non courants» a enregistré une diminution de **523 DT** représentant la constatation de **2 688 DT** comme charges à répartir (Avance sur Frais du Manuel de Procédures et d'audit informatique) et la résorption de l'exercice 2016 soit **3 211 DT** :

	<i>Unité : en Dinars</i>
Constations 2016	2 688
Résorptions 2016	-3 211
TOTAL	-523

NOTE 5- CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

La valeur nette de la rubrique «clients compte rattachés» au 31/12/2016 totalise **389 333 DT**. Ainsi détaillée :

Désignation		<i>Unité : en Dinars</i>		
		2016	2015	Variation
Clients – rétrocessions	(1)	429 373	431 821	-2 448
Clients - prestations de services	(2)	45 965	8 525	37 440
Clients - produits non facturés	(3)	10 829	10 829	0
TOTAL BRUT		486 167	451 175	34 992
Provisions / Clients		-96 834	-120 397	23 563
TOTAL NET		389 333	330 778	58 555

(1) Clients – rétrocessions

<u>Désignation</u>	<i>Unité : en Dinars</i>
	<u>Montant</u>
Clients rétrocessions (solde au 31/12/2015)	431 821
Clients rétrocessions (remboursement en 2016 des soldes antérieurs)	-44 343 (1.1)
Clients rétrocessions (2016)	41 895
TOTAL	429 373

1.1 Remboursement 2016

	<u>Montant</u>
EL AMEL AGRICOLE	5 000
HUILLERIE ZITOUNA	14 000
LES CERAMIQUES DU SUD	15 190
LES CERAMIQUES DU SUD	1 509
CARRIERE BATITA	2 000
CARRIERE BATITA	5 128
ENTREPOT GOUADRIA	1 516
TOTAL	44 343

Le solde au 31/12/2016 s'élève à **429 373 DT** ainsi détaillé :

Unité : en Dinars

<u>Antériorité</u>	<u>Montant</u>	<u>Provisions Antérieures</u>	<u>Provisions et reprise 2016</u>	<u>VCN au 31/12/2016</u>
Antérieure Hôtel ABIR	9 285	-9 285	0	0
Antérieure AB COMMUNICATION	1 000	-1 000	0	0
Antérieure SOPEM SUD	20 202	-20 202	20 202	20 202
Antérieure AZUR	3 315	-3 315	0	0
Antérieure HYPPOCAMPE CENTER	19 241	-19 241	0	0
Antérieure Hôtel BASSEM	48 000	-48 000	0	0
Antérieure LES CERAMIQUES DU SUD	877	0	0	877
2014 LES CERAMIQUES DU SUD	26 692	0	0	26 692
2014 LELLA MERIEM	24 830	0	0	24 830
2014 LELLA MERIEM	28 732	0	0	28 732
2014 SOJAPROH	53 407	0	0	53 407
2014 SOJAPROH	75 822	0	0	75 822
2014 GREEN FRUITS	1 120	0	0	1 120
2014 GREEN FRUITS	1 760	0	0	1 760
2015 ALTUNISIA	3 344	0	0	3 344
2015 LELLA MARIEM	69 851	0	0	69 851
2016 CBMG BATITA	1 872	0	0	1 872
2016 ECOPLAST	5 000	0	0	5 000
2016 GOUADRIA	1 888	0	0	1 888
2016 CGA	5 560	0	0	5 560
2016 LES CERAMIQUES DU SUD	9 125	0	0	9 125
2016 EL HAZEL FORAGE	18 450	0	0	18 450
TOTAL	429 373	-101 043	20 202	348 532

(2) Clients - prestations de services

Le solde de compte « clients prestations de services » est détaillé comme suit:

Unité : en Dinars

	<u>Montant</u>	<u>Provisions Antérieures</u>	<u>Provisions et reprise 2016</u>	<u>VCN au 31/12/2016</u>
SAT FONCAGE	385	-385		0
Hôtel BAVARIA	1 650	-1 650		0
KAOUACH BETON	2 129	-2 129		0
CALL MED	1 000	-1 000		0
CERAMIQUE DE SUD	3 360	-3 360	3 360	3360
CIT MEDENINE	9 441	0		9441

SUD POTASSE	28 000	0		28000
TOTAL	45 965	-8 524	3 360	40 801

(3) Clients – produit non facturés

Le solde est de **10 829 DT**, ce compte est totalement provisionné.

NOTE 6-AUTRES ACTIFS COURANTS

La valeur nette de cette rubrique au 31/12/2016 est de **2 691 952 DT** contre **2 513 856 DT** aux termes de l'exercice 2015, enregistrant une augmentation de **178 096 DT**, détaillée comme suit:

<u>Désignation</u>		<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>Variation</u>
Fournisseurs - Débiteurs		6 094	4 254	1 840
Personnel et comptes rattachés	(1)	70 255	108 126	-37 871
Etat – Impôts et Taxes	(2)	406 677	374 245	32 432
Autres Débiteurs Divers	(3)	198 163	154 825	43 338
Produits à recevoir	(4)	2 117 711	1 981 517	136 194
Charges constatées d'avances	(5)	7 146	4 982	2 164
TOTAL BRUT		2 806 045	2 627 949	178 096
Provisions / autres actifs courants	(6)	-114 093	-114 093	0
TOTAL NET		2 691 952	2 513 856	178 096

- (1) La variation du compte «personnel et comptes rattachés» est justifiée par le reclassement de l'échéance à moins d'un an des prêts sur fonds social et des prêts à moins d'un an accordés au personnel.
- (2) La variation de la rubrique « Etat-Impôts et Taxes » s'élève à **32 432 DT** qui correspond à la retenue à la source opérée par des tiers.
- (3) Le solde du compte «Autres Débiteurs Divers» s'élève à **198 163 DT** au 31/12/2016, se détaillant comme suit :

<u>Désignation</u>		<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>Variation</u>
NOFASUD	(a)	39 043	39 043	0
EL WIFACK LEASING		18 175	18 175	0
PERSONNEL DETACHÉS		2 421	2 421	0
ATTIJARI INTERMEDIATION	(b)	22	0	22
STB FINANCE	(c)	428	3424	-2 996
SODINO/SIDCO/FRDCM	(d)	71037	49533	21 504
STIM		240	240	0
DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS	(e)	21 000	21 000	0
SIM SUD		6746	3790	2 956
CRED/DEB DJERBA	(f)	9 582	9 582	0
THERMALISME				
CRED/DEB MED FOOD	(g)	4 562	4 562	0
CRED/DEB DAR ELKMAR	(h)	1575	1575	0
CRED/DEB SOCIK	(i)	329	329	0

CRED/DEB 21/21	(j)	5 035	1 150	3 885
CNSS RC		4 366	0	4 366
CONTENTIEUX PARTICIPATION	(k)	8 589	0	8 589
SODIT		3 458	0	3 458
SODIK		1 556	0	1 556
TOTAL		198 163	154 825	43 338

- (a) Il s'agit d'un montant qui correspond au salaire payé au Directeur Générale de la NOFASUD (Ex-Cadre de la «**SODIS-SICAR**») pour un montant de **39 043 DT**. Ce montant est totalement provisionné.
- (b) Les montants constatés s'élève à **22 DT** représentent le solde au 31/12/2016 chez l'intermédiaire en bourse « ATTIJARI INTERMEDIATION ».
- (c) Les montants constatés s'élève à **428 DT** représentent le solde au 31/12/2016 chez l'intermédiaire en bourse « STB FINANCE ».
- (d) Le montant de **71 036 DT** présente la partie dû par la SODINO, SIDCO et la FRDCM à la SODIS et qui correspond au salaire versé au personnel en commun :

Unité : en Dinars

<u>Désignation</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>Variation</u>
SODINO	20 069	9317	10 752
SIDCO	35 437	24685	10 752
FRDCM (*)	15 531	15531	0
TOTAL	71 037	49 533	21 504

(*)Ce montant est totalement provisionné.

- (e) Le montant de la rubrique « Débiteurs Créiteurs divers » s'élève à **21 000 DT**. Il correspond à la partie des frais du cabinet CAO liés au dossier DJERBA THERMALISME payée par la SODIS SICAR. En 2015 la a reçu, lors de la cession de la participation, un chèque non encore encaissé qui couvre la totalité de la créance. Ce montant est totalement provisionné.
- (f) Ces montants sont liés à l'évaluation de dossier DJERBA THERMALISME payés par la SODIS SICAR. Ce montant est totalement provisionné.
- (g) Ces montants sont liés à l'évaluation de dossier MED FOOD payés par la SODIS SICAR. Ce montant est totalement provisionné.
- (h) Ces montants sont liés à l'évaluation de dossier DAR ELKMAR payés par la SODIS SICAR. Ce montant est totalement provisionné.
- (i) Il s'agit du règlement en faveur de la SOCIK.
- (j) Le montant de cette rubrique s'élève à **5 035 DT**. Il représente les montants payés par la SODIS relatifs au suivi des dossiers contentieux 21/21.
- (k) Le montant de cette rubrique s'élève à **8 589 DT**. Il représente les montants payés par la SODIS relatifs au suivi des dossiers de participation en contentieux.

(4) La variation de compte « produits à recevoir » est détaillée comme suit :

<u>Désignation</u>	<i>Unité : en Dinars</i> <u>Montant</u>
REMBOURSEMENT LES CERAMIQUES DU SUD	-3 349
PRODUIT DE PLACEMENT (Produit 2015 encaissé en 2016)	-50 045
AGIOS 4 TRIM 2015	-1 238
AGIOS 4 TRIM 2016	10 005
DÉVIDENDE BTE 2015/2016	180 821
TOTAL	136 194

Le solde du compte « produit à recevoir » est de **2 117 711 DT** composé de :

<u>Désignation</u>	<i>Unité : en Dinars</i> <u>Montant</u>
Loyer CRDA 4 ^{ème} trimestre 2002	1 069
Salaire JALEL BEN ROMDHAN antérieur à 2002	14 246
ECHEANCIER HOTEL ABIR 12-2003	3 456
Vente terrain Sidi SLIM	1 906 556
Intérêt BH	1 558
AGIOS 2016	10 005
DÉVIDENDE BTE 2015/2016	180 821
TOTAL	2 117 711

(5) Le montant de **7 146 DT** de la rubrique charge constaté d'avance présente essentiellement la partie de la prime d'assurance relative à l'exercice 2017 payé en 2016.

(6) Il s'agit du montant de la provision de la rubrique «Autres Actifs Courants» détaillé comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Année</u>	<i>Unité : en Dinars</i> <u>Montant</u>
LOYER CRDA 4 TRIM 2002	Antérieur	1 069
SALAIRE JALEL BEN ROMDHAN (salaire antérieur à 2002)	Antérieur	14 246
ECHEANCE HOTEL ABIR 12-2003	Antérieur	3 456
DEBITEUR ET CREDITEUR DIVERS	2015	21 000
STIM	2015	240
FRDCM	2015	15 530
CRED/DEB DJERBA THERMALISME	2015	9 582
CRED/DEB MED FOOD	2015	4 562
CRED/DEB DAR ELKMAR	2015	1 575
SIM SUD	2015	3 790
NOFASUD	2015	39 043
TOTAL		114 093

NOTE 7- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

La valeur nette de cette rubrique au 31/12/2016 est de **2 901 461 DT** contre **5 188 019 DT** à la clôture de l'exercice 2015, soit une diminution de **2 286 558 DT**.

<u>Désignation</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>Variation</u>
ACTIONS EN BOURSE	2 861 461	3 108 019	-246 558
EMPRUNT NATIONAL	40 000	80 000	-40 000
PLACEMENTS BANCAIRES	0	2 000 000	-2 000 000
TOTAL	2 901 461	5 188 019	-2 286 558

Il est à signaler que la valeur de cette rubrique est évaluée à la juste valeur ainsi la moins-value ou la plus-value est constatée au cours moyen pondérés du mois de décembre de l'exercice 2016.

Ainsi les placements et les autres actifs financiers au 31/12/2016 s'élève à **2 901 461 DT** détaillé comme suit :

ACTIONS DETENUES A ATTIJARI INTERMEDIATION

ATTIJARI BANK	271 795
BIAT	27 098
DELICE HOLDING	386 375
UADH	703 875
TOTAL (1)	1 389 144

ACTIONS DETENUES A STB FINANCE

UNIMED	12 557
LILAS (SAH)	13 451
TPR	14 500
SOTUVER	7 536
SOPAT	2 512
ADWYA	7 041
STB	31 955
FCP	287 139
FCP INNOVATION	421 496
ATTIJARI BANK	27 275
AMI	60 270
TUNIS RE	41 275
BT	54 691
ATL	84 531
SFBT	219 380
SOTRAPIL	17 750
SPDIT SICAF	34 252
TUNISAIR	2 091
CARTHAGE CIMENT	132 615
TOTAL (2)	1 472 317
PLACEMENTS BANCAIRES (Emprunt National) (3)	40 000
PLACEMENTS BANCAIRES (4)	0
TOTAL (1)+(2)+(3)+(4)	2 901 461

NOTE 8- LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

La valeur de la rubrique au 31/12/2016 est de **2 809 211 DT**, contre **2 240 355 DT** à la clôture de l'exercice 2015, enregistrant une diminution de **568 856 DT** qui se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<i>Unité : en Dinars</i> <u>Variation</u>
ATTIJARI BANK	521 557	901 821	-380 264
ATTIJARI BANK / FOND SOCIAL	448	4 593	-4 145
BH	1 774 373	307 433	1 466 940
STB	30 541	5 521	25 020
BNA	470 257	1 011 182	-540 925
COMPTE COURANT POSTAL	11 379	9 750	1 629
CAISSE	106	45	61
COMPTE INDISPONIBLE	10	10	0
BNA CDC	540	0	540
TOTAL	2 809 211	2 240 355	568 856

NOTE 9- CAPITAUX PROPRES & PASSIFS

Le solde des capitaux propres avant affectation au 31/12/2016 est de **21 715 340 DT**, contre **23 003 982 DT** à la clôture de l'exercice 2015, enregistrant ainsi une diminution de **1 288 642 DT** qui se détaille comme suit :

Unité : en Dinars

<u>Désignation</u>	<u>Capital social</u>	<u>Réserves</u>	<u>Résultats reportés</u>	<u>A. Capitaux Propres</u>	<u>Amortissements différés</u>	<u>Résultat de l'exercice</u>	<u>Total</u>
<u>Solde au 31/12/2015</u>	32 192 748	258 794	-8 475 553	1 097 068	-	-2 069 075	23 003 982
<u>Affectation du résultat 2015</u>	-	-	-1 881 646	-	-	2 069 075	187 428
<u>Effet de modification comptable</u>	-	-	-	-	-	-	0
<u>Libération 4ème quart de l'aug. du Cap. Sté El Bouniane</u>	340 730	-	-	-	-	-	340 730
<u>Autres cap. propres</u>	-	-	-	3 458	-	-	3 458
<u>Amortissements différés</u>	-	-	-	-	-187 428	-	-187 428
<u>Résultat au 31/12/2016</u>	-	-	-	-	-	-2 026 074	-2 026 074
<u>Solde au 31/12/2016</u>	<u>32 533 478</u>	<u>258 794</u>	<u>-10 357 199</u>	<u>1 100 526</u>	<u>-187 428</u>	<u>-2 026 074</u>	<u>21 322 096</u>

NOTE 10- PASSIFS NON COURANTS

A la date de clôture de l'exercice 2016, les passifs non courants de la «**SODIS-SICAR**» s'élèvent à **7 122 589 DT**, contre **6 120 876 DT** au 31/12/2015, enregistrant ainsi une augmentation de **1 001 713 DT** détaillée comme suit :

Unité : en Dinars

<u>Désignation</u>		<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>Variation</u>
Emprunts BEI	(1)	864 500	864 500	0
Fonds 21/21	(2)	384 219	392 506	-8 288
Fonds/FOPRODI	(3)	4 983 870	4 373 870	610 000
Fonds Gérés	(4)	890 000	490 000	400 000
TOTAL		7 122 589	6 120 876	1 001 713

(1) Les détails de cette rubrique sont présentés dans le tableau suivant:

Unité : en Dinars

<u>RAISON SOCIALE</u>	<u>MONTANT RESTANT DU A LA BEI</u>
MED INVEST	17 500
HOTEL ABIR	92 000
IDEAL FOOD	100 000
MED FOOD	150 000
SOJAPROH	430 000
DAR KMAR	75 000
TOTAL	864 500

(2) La variation du compte 21-21 a enregistré une diminution de 8 288 DT. Il s'agit de remboursement au profit du fond 21-21.

(3) L'augmentation de ce compte pour **610 000 DT** se détaille comme suit :

	<i>Unité : en Dinars</i>
Participations / SOPROBÉTON	208 000
Participations / MFS TOZEUR	282 000
Participations / BOUKHCHANA ENTRÔPSAGE	120 000
TOTAL	610 000

Les détails de cette rubrique sont présentés dans le tableau suivant:

Unité : en Dinars

<u>RAISON SOCIALE</u>	<u>PARTICIPATION FOPRODI</u>
IDEAL FOOD	115 650
SOTUTEC	27 000
SOVAPO	147 000
SOCIETE MULTISERVICES	54 000
AFRICA BITUME	147 000
SOCER	88 000
NOUR D'ENTREPOSAGE	100 000
SAHAR	105 000
SOFRIGA	90 000
JARDIN D'EDEN	144 000
TMC	27 000
ENTREPOT HAMDI	13 500
CARRIERE BATITA	233 640
SOGEMAC (CREATION)	80 000
ECOPLAST MED	132 000
GREEN FRUITS	76 000
ENTREPÔT GOUADRIA	164 000
SOFAM SUD	378 000
SOCIETE ECG	900 000
SOCIETE EL GSOUR	247 200
SOGEMAC (EXTENSION)	94 000
SUD SOIL	151 200
PLASTI SUD	56 880
BLINDAGE DE TUNISIE	520 800
MFS TOZEUR	564 000
SOPROBÉTON	208 000
BOUKHCHANA ENTRÔPSAGE	120 000
TOTAL	4 983 870

(4) La variation des fonds gérés est de **400 000 DT** revenant à la participation du fonds CDC au capital de CIT Médenine. Le détail de cette rubrique est comme suit :

Unité : en Dinars

<u>RAISON SOCIALE</u>	<u>FONDS GÉRÉS</u>
FOND EL WIFAK LEASING	490 000
1 MED FOOD	150 000
2 LES CÉRAMIQUES DU SUD	240 000
3 ERRIYADA IMMOBILIÈRE	40 000
4 SERPSUD	60 000
FONDS CDC	400 000
1 CIT MÉDENINE	400 000
TOTAL	890 000

NOTE 11- AVANCES SUR CESSION DE PARTICIPATIONS

A la date de clôture de l'exercice 2016, les avances sur cession de participations totalisent **2 984 510 DT**, contre **2 726 637 DT** au 31/12/2015, enregistrant une augmentation de **257 873 DT**.

Cette variation est détaillée comme suit:

<u>PARTICIPATION</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>VARIATION</u>
AZUR	167 500	167 500	0
KAOUACH BÉTON	249 905	224 905	25 000
SOJAPROH	247 483	247 483	0
SOGENAS	100 000	100 000	0
CÉRAMIQUE DE SUD	897 000	897 000	0
GRAMASUD	100 000	100 000	0
HÔTEL ABIR	46 000	46 000	0
MED INVEST	350 000	350 000	0
AMEN AGRICOLE	21 252	16 265	4 987
SOGEGAT	44 000	44 000	0
FOYER ESSID	150 000	150 000	0
BISCUITERIE DABROUZ	33 306	33 306	0
AB COMMUNICATION	10 000	10 000	0
ARRIYADA	60 000	60 000	0
LATINO DJERBA	200 000	160 000	40 000
CARIÈRE BATITA	22 000	8 000	14 000
LELLA MARIEM	7 025	7 025	0
SOMOFAM	25 000	25 000	0
COMPTOIR DE GLACE ALIMENTAIRE	50 000	20 000	30 000
NOUR D'ENTREPOSAGE	12 876	8 443	4 433
EL EZDIHAR AGRICOLE	26 080	4 887	21 193
ENTREPÔT GOUADRIA	17 700	11 800	5 900
SERP SUD	15 000	15 000	0

AL TUNISIA	15 200	15 200	0
ECOPLAST	8 250	3 168	5 082
SOTUTEC	8 559	1 655	6 904
ZITOUNA	100 000		100 000
AMEL AGRICOLE	374		374
TOTAL	2 984 510	2 726 637	257 873

12- AUTRES PASSIFS COURANTS :

A la date de clôture de l'exercice 2016, les autres passifs courants de la SODIS totalisent **317 421 DT**, contre **297 320 DT** au 31/12/2015, soit une augmentation de **20 101 DT** qui se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>Variation</u>
Fournisseurs	1 565	0	1 565
Etat – Impôts et Taxes (1)	51 188	46 012	5 176
Associés – Dividendes à payer (2)	109 054	109 054	0
Créditeurs Divers BEI / FOPRODI (3)	43 795	43 795	0
Créditeurs Divers ATTIJARI INTER.	0	4 340	-4 340
Organismes Sociaux (4)	44 850	42 007	2 843
Charges à payer (5)	65 541	50 684	14 857
Compte d'attente	1 428	1 428	0
TOTAL	317 421	297 320	20 101

(1) Le solde du compte «Etat – Impôts et Taxes» est détaillé comme suit :

	<i>Unité : en Dinars</i>
Retenue à la source	18 764
TFP	13 523
FOPROLOS	1 293
TVA collectée	4 279
Contribution conjoncturelle	5 000
Impôt à liquidé	1 764
Etat & taxe sur CA	2 542
Autre impôt et taxe	4 023
TOTAL	51 188

(2) Le solde du compte «Associés dividendes à payer», soit **109 054 DT**, comprend des dividendes relatifs à des exercices antérieurs pour un montant de **34 888 DT** et qui est devenu, suivant le code des s commerciales, prescrit.

(3) Le solde du compte «Créditeurs Divers BEI / FOPRODI» correspond à la part de la BEI sur les plus value réalisées lors de cession des actions.

(4) Le solde du compte «Organismes Sociaux » est de **44 850 DT** détaillé comme suit :

	<i>Unité : en Dinars</i>
CNSS	39 563
CNRPS	2 790
Accident de Travail CNRPS	1 989
Assurance Groupe	508
TOTAL	44 850

(5) Les charges à payer s'élèvent au 31/12/2016 à **65 541 DT** dont principalement :

	<i>Unité : en Dinars</i>
Jetons de présence 2016	45 000
Autres	20 541
TOTAL	65 541

NOTE 14- ÉTAT DE RESULTAT

Le résultat net de l'exercice 2016 est déficitaire de **2 026 074 DT**, contre un résultat net déficitaire de **2 069 075 DT** à la clôture de l'exercice 2015.

1. PRODUITS D'EXPLOITATION :

Le détail des produits d'exploitation au 31/12/2016 est comme suit :

		<i>En Dinars</i>
A- REVENUE DE TITRE DE PARTICIPATION		211 853
<u>PRODUIT DE PARTICIPATION</u>		<u>103 654</u>
EL EZDIHAR AGRICOLE		5 308
AMEL AGRICOLE		1 176
COMPTOIR DE GALCE ALIMENTAIRE		11 560
SOTUTEC		4 841
LATINO DJERBA		25 221
AMEN AGRICOLE		1 013
KAOUACH BETON		18 200
CARRIÈRE BATITA MELGUI		1 872
ECOPLAST		5 000
ENTREPÔT GOUADRIA		1 888
LES CERAMIQUE DE SUD		9 125
ELHAZEL FORAGE		18 450
<u>REPRISE SUR PROVISION</u>		<u>108 199</u>
LES CERAMIQUE DE SUD		3 360
AMEN AGRICOLE		5 201
EL EZDIHAR AGRICOLE		20 979
AMEL AGRICOLE		374
ECOLAST		5 083
NOUR ENTREPÔSAGE		4 433
SOPEM SUD		65 000
IKDAM GESTION		1 611
SOTUTEC		2 158
B- PRODUIT DE PLACEMENT		588 552
DIVIDENDES	(1)	279 933
PLUS VALUE LATENTES	(2)	143 294
PRODUIT NET SUR CESSION DES ACTIONS	(3)	52 962
INTÉRÊTS / PLACEMENTS	(4)	111 676
PRODUIT 21-21		687

C- AUTRE PRODUITS D'EXPLOITATION **78 566**

FRAIS D'ÉTUDES	57 066
JETONS DE PRESENCE	21 500

(1) Le détail des dividendes se présente comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Quantité</u>	<u>Montant Coupon</u>	<i>Unité : en Dinars</i> <u>Montant</u>
SPDIT	3 800	0,550	2 090
SFBT	11 429	0,650	7 429
EUROCYCLE	600	1,400	840
FCP INNOCATION	3 330	2,265	7 542
FCP CAPITAL PLUS	2 288	2,765	6 326
BT	6 200	0,300	1 860
ATL	28 500	0,220	6 270
AMI	4 700	0,300	1 410
SOTRAPIL	2 700	0,600	1 620
ARTES	500	0,570	285
TUNIS RE	5 000	0,500	2 500
SOTUVER	2 000	0,210	420
TJRI	2 000	1,500	3 000
TPR	4 600	0,200	920
ADWYA	1 000	0,240	240
EMPRUNT NATIONAL	400	6,184	2 474
DÉLICE HOLDING	25 000	0,450	11 250
TJRI	10 183	1,500	15 275
UADH	164 150	0,065	10 670
ATTIJARI SICAR	1 764	3,000	5 292
ZONE FRANCHE ZARZIS	3 000	3,800	11 400
BTE (2015/2016) *	50 228	1,800	180 821
TOTAL			279 933

* Constaté comme produit à recevoir les dividendes non distribués du titre BTE (ADP) relatives à des exercices antérieurs (2015 & 2016) et ce en application de l'article 352 de CSC.

(2) Les plus values latentes :

<u>Désignation</u>	<u>Quantité</u>	<u>Plus value / action</u>	<i>Unité : en Dinars</i> <u>Plus value latente</u>
BIAT	306	3,986	1 220
DELICE HOLDING	25 000	2,247	56 175
ATL	28 500	0,176	5 016
CARTHAGE CEMENT	63 000	0,701	44 174
SOTRAPIL	2 000	0,016	33
TJRI	1 000	3,875	3 875
UNIMED	1 152	0,532	613
FCP CAPITAL PLUS	2 732	1,572	4 293
FCP INNOVATION	3 764	7,411	27 894
TOTAL			143 294

(3) Produit net sur cession des actions :

<u>Désignation</u>	<i>Unité : en Dinars</i> <u>Plus value sur cession</u>
AMI	9 727
ARTES	845
CARTHAGE CEMENT	6 079
EUROCYCLE	16 679
OFFICE PLAST	1 019
SICAV L'EPARGNANT	528
SOTRAPIL	97
TUNIS RE	1 255
UIB	6 025
TJRI	5 322
TJARI SICAV	90
UNIMED	5 297
TOTAL	52 962

(4) Placement bancaire : le montant des produits de placement bancaire s'élève à **111 676 DT** répartis comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
Placement	94 029
Agios débiteurs	17 647
TOTAL	111 676

CHARGES D'EXPLOITATIONS :

Quant aux charges d'exploitation, elles ont connu une diminution de **1 073 743 DT** en passant de **3 972 484 DT** au 31/12/2015 à **2 898 740 DT** au 31/12/2016. Cette diminution résulte de l'effet conjugué des éléments suivants :

- Les amortissements et les provisions ont connu une diminution de **780 382 DT**. Elles passent de **1 970 161 DT** en 2015 à **1 189 779 DT** en 2016 détaillées comme suit :

Unité : en Dinars

DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS 2016

DOTATION AUX AMORTISSEMENTS 2016	71 549
DOTATION AUX RESORPTIONS DES CHARGES REPORTEES 2016	3 211
DOTATION AUX PROVISIONS 2016	1 115 017
TOTAL	1 189 777

- Les charges de personnel sont passées de **695 291 DT** en 2015 à **807 853 DT** en 2016, soit une augmentation de **112 561 DT**. Cette variation est détaillée comme suit :

Unité : en Dinars

<u>Désignation</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>Variation</u>
Salaires	681 388	586 570	94 818
Charges Patronales	126 465	108 721	17 744
TOTAL	807 853	695 291	112 561

- Les autres charges d'exploitation ont connu une diminution de **27 876 DT** passant de **365 611 DT** au 31/12/2015 à **337 735 DT** au 31/12/2016. Le tableau suivant retrace la variation entre les principaux comptes des autres charges d'exploitation pour l'exercice 2016 et 2015 :

En Dinars

DÉSIGNATIONS	2016	2015	VARIATION
STEG	10 468	12 707	-2 239
SONEDE	1 443	1 310	133
FOURNITURE	7 950	7 871	79
CARBURANT	46 205	43 610	2 595
TICKETS RESTAURANT	17 396	17 396	0
DIVERS	3 139	2 993	146
REDEVANCES POUR UTILISATION	12 806	10 521	2 285
LOCATIONS	240	1 325	-1 085
ENTRETIEN & RÉPARATION	24 870	33 996	-9 126
PRIMES D'ASSURANCE	15 893	12 199	3 694
PERSONNEL EXTERIEUR A L'ENTREPRISE	4 355	4 511	-156
COMMISSAIRES AUX COMPTES & AVOCAT	27 739	27 210	529
PUBLICITE & PUBLICATIONS & RELA PUB	9 250	7 326	1 924
FRAIS CONSEILS ET ASSEMBLÉES	10 138	14 871	-4 733
DEPLACEMENT & HÉBERGEMENT	2 222	5 573	-3 351
FORMATION	9 559	16 793	-7 234
MISSIONS	37 065	46 275	-9 210
RÉCEPTION ET RESTAURATION	3 212	5 567	-2 355
FRAIS PTT & RAPIDE POSTE	348	485	-137
TUNISIE TÉLÉCOM	10 788	12 968	-2 180
SERVICES BANCAIRES & ASSIMILÉS	1 497	1 516	-19
SUBVENTIONS & DONS	8 825	14 850	-6 025
JETONS DE PRÉSENCE	47 500	40 625	6 875
TFP	13 932	13 244	688
FOPROLOS	6 966	6 621	345
DROITS D'ENREGISTREMENT ET TIMBRE	1 840	1 538	302
TAXES VÉHICULES	1 950	1 670	280
PÉNALITES	140	39	101
TOTAL	337 735	365 611	-27 876

- **PERTES ET MOINS VALUES BOURSIÈRES**

	<i>En Dinars</i>
<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
Pertes sur Cession des Actions	30 799
Moins-values Latente en Bourse	525 921
Frais sur titres	6 654
TOTAL	563 374

- **PERTES EXTRAORDINAIRES**

	<i>En Dinars</i>
<u>Désignation</u>	<u>2016</u>
Contribution Conjoncturelle	5 000

❖ **ETAT DE FLUX DE TRESORERIE :**

L'état de flux dégage, à l'issue de l'exercice 2016, une variation négative de la trésorerie de 1 717 702 DT qui se détaille comme suit :

- ✓ Déficit de trésorerie provenant des activités d'exploitation de 1 137 455 DT ;
- ✓ Déficit de trésorerie provenant des activités d'investissement de 2 184 020 DT ;
- ✓ Excédent de trésorerie provenant des activités de financement de 1 603 773 DT.

LES ENGAGEMENTS HORS BILAN :

1. Les engagements relatifs aux participations :

Les accords de participations (approbations) accordés aux promoteurs sont détaillés comme suit:

N°	Nom de la	Promoteur	Date d'approbation	Montant de participation approuvé en DT			
				SODIS	FOPRODI	FSPME	CDC
1	VALORISATION DE GYPSE	AHMED EL HOUCH	11/06/2014	675 000	1 368 000		
2	FABRICATION DES BRIQUES ET AUTRES MATERIAUX DE CONSTRUCTION	JILANI KHALDI	27/11/2014	177 600	177 600		
3	POLYCLINIQUE MEDICALE	FARHAT THABET	27/11/2014	500 000	0		500 000
4	FABRICATION DE CARRELAGE	OUSSAMA BEN MANSOUR	27/11/2014	230 000	702 000		
5	FABRICATION DE CARRELAGE	MONEM KAWACH	11/06/2015	400 000	0		
6	CARDAGE ET FILATURE DE LAINE	OLFA CHANDOUL	24/11/2015	170 000	0		
7	MENUISERIE D'ALLUMINIUM	SONDEES BEN ABDALLAH	24/11/2015	45 000	169 000		
8	STE SAHAR	MED CHETOUI	26/09/2016	50 000			
9	PRODUCTION DE CHLORURE DE POTASSIUM ET DE MGNESIUM	LAZHAR FRIAA	26/10/2016				1 000 000
10	ECOPLAST MED	AMINE ROMDHANE	26/10/2016			200 000	
11	PLATRIJO	SIHEM RIYAH	26/10/2016			300 000	
12	SERPSUD	TAWFIK LORAYEDH	26/10/2016			170 000	
13	PRODUCTION DU CARBONATE DE CALCIUM	NOUR INES CHAABANE	30/05/2016	212 000	591 000		
14	CBMG	ABDELHAMID AMINE BATTITA	26/10/2016			200 000	
15	CAROGA	WAEI GHAFARI	26/10/2016			300 000	
16	ENTREPOT GOUADRIA	ANIS GOUADIA	26/10/2016			250 000	
17	AL TUNISIA	AMAR ZRIG	26/10/2016			300 000	
18	SOGEMAC	ALI HAMDI	26/10/2016			250 000	
19	UNITE D'ENTROPOSAGE FRIGORIFIQUE	MED HEDI BEN MANSOUR	30/05/2016	122 000	122 000		
20	SOFRIGA	ABDELHAMID GHALLALI	26/10/2016			150 000	
21	UNITE DE FABRICATION DES CAISSES EN PLASTIQUE ET TUBES D'IRRIGATION	AMEN ALLAH KHDHIRI	26/10/2016		304 000		304 000
TOTAL				2 581 600	3 433 600	2 120 000	1 804 000

2. Les engagements relatifs aux libérations :

N°	Nom du Projet	Implantation	Investissements	Capital	Montant à Libérer en DT	
					SODIS	FOPRODI
1	SOPROBETON	Gafsa	4 400 000	1 760 000	250 000	208 000
TOTAL			4 400 000	1 760 000	250 000	208 000

Terrain SIDI SLIM

La société a constatée parmi les produits à recevoir un montant de 1 906 556 DT relatif à l'expropriation d'un terrain à Djerba et revenant à la SODIS. Le montant global de l'expropriation est de 2 779 070 DT selon l'arrêt de la cour de cassation numéro 38888 en date du 15/12/2008.

Cette créance doit faire l'objet d'un suivi particulier afin d'assurer le recouvrement de la somme consigné chez le trésor Public soit un montant de 1 906 556 DT.

EVENEMENTS POSTERIEUR A LA CLOTURE

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration du 28 avril 2017. Par conséquent ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

TUNIS LE 02 mai 2017

**A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIETE DE
DEVELOPPEMENT ET
D'INVESTISSEMENT DU SUD**

SODIS-SICAR SA

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

Messieurs les actionnaires,

1. Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier par votre Assemblée Générale Ordinaire du 27 Mai 2016, nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints, de la **SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU SUD « SODIS SICAR»**, arrêtés au 31 Décembre 2016. Comprenant le bilan ainsi que l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2016 et des notes aux états financiers.

2. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Ces états financiers qui font apparaître un total net de bilan de **31.746.644 DT**, un résultat déficitaire net de **2.026.074 DT** et une variation de trésorerie pour **-1.717.702 DT**, ont été arrêtés par la direction générale. La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses statutaires de la **SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DE SUD «SODIS -SICAR»**.

Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

3. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Notre audit a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations contenus dans les états financiers. Le choix des

procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers tel qu'il est en vigueur dans la société afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Un audit comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations significatives faites par la société, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

4. Opinion

Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, nous certifions que les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la **SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DE SUD « SODIS – SICAR »**, arrêtée au 31 Décembre 2016 ainsi que le résultat de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5. Informations fournies dans le rapport du Conseil d'Administration

Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la Société fournies dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires, sont conformes à celles contenues dans les états financiers susmentionnés.

6. Vérifications et informations spécifiques

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société eu égard à la réglementation en vigueur.

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

TUNIS LE 02 mai 2017

**A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIETE DE
DEVELOPPEMENT ET
D'INVESTISSEMENT DU SUD**

SODIS-SICAR SA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 ET 475

DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES / EXERCICE 2016

Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attacherait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. CONVENTIONS ET OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE 200 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES

1. Conventions et opérations nouvellement réalisées :

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas avisés de l'existence, au titre de l'exercice 2016, de conventions et opérations entrant dans le cadre de celles prévues par ledit article.

2. Conventions et Opérations relatives aux exercices antérieures :

Au cours de nos vérifications des opérations relatives à l'exercice 2016, nous n'avons pas relevé des conventions précédemment approuvée, concernant des opérations régies par les dispositions desdits articles, et nos travaux n'ont pas relevé l'existence de telles opérations.

3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général est fixée par le Conseil d'Administration de la société SODIS SICAR, conformément aux dispositions du décret N° 90-1855 du 10 Novembre 1990, fixant le régime de rémunérations des chefs d'entreprises à majorité publique, tel que modifié par les textes subséquents.

Cette rémunération est composée d'un salaire annuel brut de 98.164 DT, de divers avantages en nature d'une valeur égale à 10.900 DT se défalquant entre 1.000 DT Tickets restaurant et 6.000 DT Litres d'essence par ans, et des jetons de présence pour un montant brut de 3.750 DT.

- Le Président Directeur Général bénéficie en outre d'une voiture de fonction.
- L'enveloppe globale brute des Jetons de Présence enregistrée au nom des membres du Conseil d'Administration, autre que Président Directeur Général au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 s'est élevée à 36.875 DT.

II. CONVENTIONS ET OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE 475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES

L'article 475 vise les conventions conclues entre la société mère et l'une de ses filiales ou entre sociétés appartenant à un même groupe, et ayant les mêmes dirigeants. Ces conventions doivent être approuvées par l'assemblée générale des associés de chaque société concernée.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2016, nous n'avons reçu aucun avis de la part de votre Conseil d'Administration concernant d'autres opérations régies par les dispositions desdits articles et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Moncef BOUSSANOUGA-ZAMMOURI

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

SICAV ENTREPRISE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2017

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2017

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 31 mars 2017 faisant ressortir un total de 20 308 237 dinars, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un gain de 229 017 dinars et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 20 229 765 dinars pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de SICAV ENTREPRISE SA arrêtés au 31 mars 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers n°6 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par SICAV ENTREPRISE SA au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2017-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 60 201 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Au 31 mars 2017, le montant de cette charge s'élève à 14 844 DT.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant cette observation.

Tunis, le 27 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 MARS 2017

Montants exprimés en dinars

	Note	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
<u>ACTIF</u>				
<u>Portefeuille-titres</u>				
Obligations et valeurs assimilées		15 889 292	17 284 329	19 958 458
Titres OPCVM		-	-	-
	3.1	15 889 292	17 284 329	19 958 458
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>				
Placements monétaires	3.2	1 492 363	2 493 122	1 471 754
Disponibilités	3.3	2 926 582	2 217 104	4 256 792
		4 418 945	4 710 226	5 728 546
TOTAL ACTIF		20 308 237	21 994 555	25 687 004
<u>PASSIF</u>				
Opérateurs créditeurs	3.4	61 491	60 440	66 556
Autres créditeurs divers	3.5	16 981	2 515	2 454
TOTAL PASSIF		78 472	62 955	69 010
Capital	3.6	19 407 599	21 021 170	24 772 061
Sommes distribuables	3.7	822 166	910 430	845 933
Sommes distribuables des exercices antérieurs		661 840	730 186	57
Sommes distribuables de l'exercice en cours		160 326	180 244	845 876
ACTIF NET		20 229 765	21 931 600	25 617 994
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		20 308 237	21 994 555	25 687 004

ETAT DE RESULTAT

PERIODE ALLANT DU 1er JANVIER 2017 AU 31 MARS 2017

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Du 01/01/2016 au 31/03/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus du portefeuille-titres		243 192	209 852	844 917
Dividendes		-	-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1	243 192	209 728	844 443
Autres revenus		-	124	474
Revenus des placements monétaires	4.2	38 166	57 918	227 796
<i>Total des revenus des placements</i>		281 358	267 770	1 072 713
Charges de gestion des placements	4.3	<61 491>	<60 440>	<242 504>
Revenu net des placements		219 867	207 330	830 209
Autres produits		-	-	-
Autres charges	4.4	<21 843>	<6 955>	<27 531>
Résultat d'exploitation		198 024	200 375	802 678
Régularisation du résultat d'exploitation		<37 698>	<20 131>	43 198
Sommes distribuables de la période		160 326	180 244	845 876
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		37 698	20 131	<43 198>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		11 816	1 264	14 779
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		19 177	12 594	25 963
Frais de négociation de titres		-	-	<1>
Résultat net de la période		229 017	214 233	843 419

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

PERIODE ALLANT DU 1^{er} JANVIER 2017 AU 31 MARS 2017

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Du 01/01/2016 au 31/03/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<u>229 017</u>	<u>214 233</u>	<u>843 419</u>
Résultat d'exploitation		198 024	200 375	802 678
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		11 816	1 264	14 779
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		19 177	12 594	25 963
Frais de négociation de titres		-	-	<1>
<u>Distributions de dividendes</u>		-	-	<769 121>
<u>Transactions sur le capital</u>		<u><5 617 246></u>	<u><5 221 799></u>	<u><1 395 470></u>
Souscriptions		8 388 951	8 975 147	42 228 305
Capital		8 071 244	8 624 163	40 975 664
Régularisation des sommes non distribuables		4 550	4 276	32 566
Régularisation des sommes distribuables		313 157	346 708	1 220 075
Rachats		<14 006 197>	<14 196 946>	<43 623 775>
Capital		<13 462 140>	<13 650 028>	<42 279 384>
Régularisation des sommes non distribuables		<9 109>	<5 397>	<31 824>
Régularisation des sommes distribuables		<534 948>	<541 521>	<1 312 567>
<u>Variation de l'actif net</u>		<u><5 388 229></u>	<u><5 007 566></u>	<u><1 321 172></u>
<u>Actif net</u>				
En début de période		25 617 994	26 939 166	26 939 166
En fin de période		20 229 765	21 931 600	25 617 994
<u>Nombre d'actions</u>				
En début de période		243 622	256 465	256 465
En fin de période		190 605	206 955	243 622
<u>Valeur liquidative</u>		106,134	105,973	105,155
<u>Taux de rendement annualisé</u>		0,93%	3,57%	3,46%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
Arrêtés au 31 MARS 2017

(Montants exprimés en dinars)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de la SICAV est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2017 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 mars 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2.3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires comprennent les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor à court terme émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêtée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2017 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>				
Emprunt national				
EMPRUNT NATIONAL 2014 A	19 648	145 176	151 424	0,75%
<i>Total Emprunt national</i>		145 176	151 424	0,75%
Obligations de sociétés				
AB SUBORDONNE 2008 B	3 000	180 000	188 699	0,93%
AIL 2014-1 TF	5 000	300 000	311 712	1,53%
AMEN BANK SUB 2010	2 000	119 960	122 823	0,60%
AMEN BANK SUB 2011-1	4 000	200 000	205 000	1,01%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	60 000	61 611	0,30%
AMEN BANK SUB 2014-C	3 000	180 000	180 957	0,89%
ATB 2007/1 A	2 000	20 000	20 683	0,10%
ATB 2007/1 D	2 000	128 000	133 463	0,66%
ATL 2010/2 TV	10 000	200 000	202 125	1,00%
ATL 2014-3 CAT – A	5 000	300 000	302 549	1,49%
ATTIJARI BANK 2010	10 000	142 845	144 065	0,71%
ATTIJARI LEASING 2016 - C	5 000	500 000	502 495	2,47%
BH 2009	5 000	307 500	310 751	1,53%
BH SUBORDONNE 2015 CAT - A TF	3 650	292 000	306 540	1,51%
BNA SUBORDONNE 2009	25 000	1 332 760	1 389 412	6,84%
BTE 2010 A	1 500	60 000	61 282	0,30%
BTE 2010 B	3 500	245 000	251 157	1,24%
BTK 2009 CAT – D	1 500	97 500	97 925	0,48%
BTK 2012/1 B	8 700	372 882	379 935	1,87%
CIL 2014/1	5 000	300 000	312 309	1,54%
CIL 2014/2	5 000	300 000	303 048	1,49%
STB 2008/2	3 000	150 000	150 898	0,74%
TL 2012/1 B TF	2 800	168 000	175 065	0,86%
TL 2012-2 B	6 600	396 000	400 222	1,97%
TL 2013-1 CAT B TF	5 000	400 000	411 441	2,03%
TL SUB 2013-2 CAT B	4 000	317 440	320 468	1,58%
UIB 2009/1 TR B	5 000	266 550	274 840	1,35%

UIB 2009/1 TR C	15 000	975 000	1 007 258	4,96%
UIB 2011/1 TR B	4 000	300 000	309 031	1,52%
UIB 2011/2	6 000	171 300	172 652	0,85%

Total Obligations de sociétés		8 782 737	9 010 416	44,37%
--------------------------------------	--	------------------	------------------	---------------

FCC BIAT

FCC BIAT CREDIMMO 2 P3	200	99 148	99 742	0,49%
FCC BIAT CREDIMMO 1	400	42 393	42 625	0,21%

Total FCC BIAT		141 541	142 367	0,70%
-----------------------	--	----------------	----------------	--------------

Bons du trésor assimilables

BTA 11 FÉVRIER 2022 6,00%	950	900 125	911 020	4,49%
BTA 11 MARS 2026 6,30%	1 282	1 178 206	1 183 483	5,83%
BTA 11 AOUT 2022 5,60%	2 227	2 112 101	2 192 495	10,80%
BTA 12 OCTOBRE 2023 6,00%	2 000	1 848 500	1 903 896	9,37%
BTA 14 OCTOBRE 2020 5,50%	400	384 200	394 191	1,94%

Total Bons du trésor assimilables		6 423 132	6 585 085	32,43%
--	--	------------------	------------------	---------------

Total obligations et valeurs assimilées		15 492 586	15 889 292	78,24%
--	--	-------------------	-------------------	---------------

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2017 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Certificats de dépôt</u>				
BTK au 02 MAI 2017/190J/ 7,10%	1 000 000	971 105	995 286	4,90%
BTK au 09 MAI 2017/180J/7,17%	500 000	486 156	497 077	2,45%
Total émetteur BTK	1 500 000	1 457 261	1 492 363	7,35%
Total Certificats de dépôt	1 500 000	1 457 261	1 492 363	7,35%
Total placements monétaires	1 500 000	1 457 261	1 492 363	7,35%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2017</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Dépôt à vue Amen Bank Pasteur	48	19 565	103 423
Achat souscription à régler	-	-	37
Vente titres à encaisser	609 996	-	-
Amen Bank Pasteur	2 340 545	1 997 500	2 668 468
Compte à terme	-	-	700 000
Liquidation émissions/rachats	< 400 197 >	5 519	296 688
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	17 701	20 672	33 017
Amen Bank Med V	362 029	177 982	461 762
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue et compte à terme	< 3 540 >	< 4 134 >	< 6 603 >
	<u>2 926 582</u>	<u>2 217 104</u>	<u>4 256 792</u>

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2017</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Frais de gestion à payer	61 491	60 440	66 556
	<u>61 491</u>	<u>60 440</u>	<u>66 556</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2017</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Contribution conjoncturelle exceptionnelle à payer	14 844	-	-
Redevances CMF à Payer	1 903	2 072	2 201
TCL à payer	234	224	253
Intérêts intercalaires perçus	-	219	-
	<u>16 981</u>	<u>2 515</u>	<u>2 454</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2017 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2017

Montant	24 772 061
Nombre de titres	243 622
Nombre d'actionnaires	214

Souscriptions réalisées

Montant	8 071 244
Nombre de titres	79 377
Nombre d'actionnaires entrants	7

Rachats effectués

Montant	< 13 462 140 >
Nombre de titres	132 394
Nombre d'actionnaires sortants	11

Autres mouvements

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	11 816
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	19 177
Frais de négociation de titres	-
Régularisations des sommes non distribuables	< 4 559 >

Capital au 31 mars 2017

Montant	19 407 599
Nombre de titres	190 605
Nombre d'actionnaires	210

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 mars 2017 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/03/2017</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Résultat d'exploitation	198 024	200 375	802 678
Régularisation du résultat d'exploitation	< 37 698 >	< 20 131 >	43 198
Sommes distribuables des exercices antérieurs	661 840	730 186	57
	822 166	910 430	845 933

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2017 se détaille comme suit :

	<u>Période du 01/01/2017 au 31/03/2017</u>	<u>Période du 01/01/2016 au 31/03/2016</u>	<u>Exercice clos au 31/12/2016</u>
Intérêts sur obligations et titres FCC	157 885	196 571	723 001
Intérêts sur BTA	85 307	12 767	120 210
Intérêts sur BTZC	-	390	1 232
	<u>243 192</u>	<u>209 728</u>	<u>844 443</u>

4.2 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2017 se détaille comme suit :

	<u>Période du 01/01/2017 au 31/03/2017</u>	<u>Période du 01/01/2016 au 31/03/2016</u>	<u>Exercice clos au 31/12/2016</u>
Intérêts sur certificats de dépôt	20 609	40 291	150 608
Intérêts sur dépôt à vue	17 557	17 627	75 995
Intérêts sur BTC	-	-	1 193
	<u>38 166</u>	<u>57 918</u>	<u>227 796</u>

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2017 se détaille comme suit :

	<u>Période du 01/01/2017 au 31/03/2017</u>	<u>Période du 01/01/2016 au 31/03/2016</u>	<u>Exercice clos au 31/12/2016</u>
Rémunération du gestionnaire	61 491	60 440	242 504
	<u>61 491</u>	<u>60 440</u>	<u>242 504</u>

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2017 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/01/2017 au</u> <u>31/03/2017</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2016 au</u> <u>31/03/2016</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2016</u>
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	14 844	-	-
Redevance CMF	6 149	6 044	24 250
TCL	744	695	2 735
Autres Retenues	106	216	546
	<u>21 843</u>	<u>6 955</u>	<u>27 531</u>

5 – Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société, d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS.

6 – Autres informations

L'article 48 de la loi n° 2017-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «SICAV ENTREPRISE» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 60 201 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

Au 31 mars 2017, le montant de cette charge s'élève à 14 844 DT.

STRATEGIE ACTIONS SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2017

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2017

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, qui comprennent le bilan au 31 mars 2017 faisant ressortir un total de 8 530 924 DT, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître une perte de 382 175 DT, et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 8 488 829 DT pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA arrêtés au 31 mars 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention :

1. sur la note aux états financiers n°6 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la STRATEGIE ACTIONS SICAV SA au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 11 327 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Au 31 mars 2017, le montant de cette charge s'élève à 2 793 DT.

2. que comme il ressort de l'état du portefeuille de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, l'actif est employé à raison de 20,62% en liquidités et quasi-liquidités au 31 mars 2017. Il y a donc lieu de signaler que ce taux dépasse le taux maximum de 20% tel que prévu par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant ces observations.

Tunis, le 27 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

ECC-MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 MARS 2017

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
<u>ACTIF</u>				
<u>Portefeuille-titres</u>				
Actions et droits rattachés		5 810 355	6 773 881	6 463 161
Obligations et valeurs assimilées		124 326	174 880	147 277
Titres OPCVM		338 599	235 477	341 926
	3.1	6 273 280	7 184 238	6 952 364
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>				
Placements monétaires	3.2	498 977	992 704	496 396
Disponibilités	3.3	1 758 667	1 085 086	1 471 241
		2 257 644	2 077 790	1 967 637
<u>Créances d'exploitations</u>		-	-	-
<u>Autres actifs</u>		-	-	-
TOTAL ACTIF		8 530 924	9 262 028	8 920 001
<u>PASSIF</u>				
Opérateurs créditeurs	3.4	31 908	33 317	34 116
Autres créditeurs divers	3.5	10 187	4 303	5 526
TOTAL PASSIF		42 095	37 620	39 642
<u>ACTIF NET</u>				
Capital	3.6	8 368 501	9 115 300	8 738 948
Sommes distribuables	3.7	120 328	109 108	141 411
Sommes distribuables des exercices antérieurs		141 263	125 838	2
Sommes distribuables de l'exercice en cours		<20 935>	<16 730>	141 409
ACTIF NET		8 488 829	9 224 408	8 880 359
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		8 530 924	9 262 028	8 920 001

ETAT DE RESULTAT
PERIODE ALLANT DU 1^{er} JANVIER 2017 AU 31 MARS 2017
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Du 01/01/2016 au 31/03/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		1 630	2 227	241 256
Dividendes	4.1	-	-	233 161
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	1 630	2 227	8 095
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	17 402	20 979	73 335
<i>Total des revenus des placements</i>		19 032	23 206	314 591
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<30 425>	<33 317>	<131 306>
Revenu net des placements		<11 393>	<10 111>	183 285
Autres produits		-	-	-
Autres charges	4.5	<9 544>	<6 834>	<32 265>
Résultat d'exploitation		<20 937>	<16 945>	151 020
Régularisation du résultat d'exploitation		2	215	<9 611>
Sommes distribuables de la période		<20 935>	<16 730>	141 409
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<2>	<215>	9 611
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<405 954>	203 541	438 638
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		48 095	<120 462>	<24 106>
Frais de négociation de titres		<3 379>	<7 337>	<25 371>
Résultat net de la période		<382 175>	58 797	540 181

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
PERIODE ALLANT DU 1^{er} JANVIER 2017 AU 31 MARS 2017

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Du 01/01/2016 au 31/03/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<382 175>	58 797	540 181
Résultat d'exploitation		<20 937>	<16 945>	151 020
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		<405 954>	203 541	438 638
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		48 095	<120 462>	<24 106>
Frais de négociation de titres		<3 379>	<7 337>	<25 371>
<u>Distributions de dividendes</u>		-	-	<124 308>
<u>Transactions sur le capital</u>		<9 355>	<172 962>	<874 087>
Souscriptions		-	-	-
Capital		-	-	-
Régularisation des sommes non distribuables		-	-	-
Régularisation des sommes distribuables		-	-	-
Rachats		<9 355>	<172 962>	<874 087>
Capital		<9 189>	<167 222>	<840 510>
Régularisation des sommes non distribuables		<20>	<3 626>	<20 109>
Régularisation des sommes distribuables		<146>	<2 114>	<13 468>
Droit de sortie		-	-	-
<u>Variation de l'actif net</u>		<391 530>	<114 165>	<458 214>
<u>Actif net</u>				
En début de période		8 880 359	9 338 573	9 338 573
En fin de période		8 488 829	9 224 408	8 880 359
<u>Nombre d'actions</u>				
En début de période		3 804	4 186	4 186
En fin de période		3 800	4 110	3 804
<u>Valeur liquidative</u>		2 233,902	2 244,382	2 334,479
<u>Taux de rendement annualisé</u>		-17,47%	2,42%	6,02%

<p style="text-align: center;">NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2017</p>

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2017 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 mars 2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réserve à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réserve à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réserve à la baisse dans le premier cas et le seuil de réserve à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31 mars 2017.

2.3. Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 mars 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuée.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuée est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2017 se détaille comme suit:

A- Actions et droits rattachés

Titre	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
ADWYA	70 000	424 051	413 910	4,85%
AMEN BANK	6 700	155 615	149 410	1,75%
ASTREE	1 287	36 696	48 417	0,57%
BH	15 800	273 375	305 414	3,58%
BIAT	2 689	190 118	250 077	2,93%
BNA	14 458	143 111	119 727	1,40%
CARTHAGE CEMENT	39 000	93 769	97 539	1,14%
CELLCOM	25 704	205 468	131 836	1,55%
CEREALIS	11 013	53 699	49 823	0,58%
ESSOUKNA	83 000	405 912	317 641	3,72%
EURO-CYCLES	11 800	295 932	409 330	4,80%
GIF	47 500	97 360	76 427	0,90%
HEXABYTE	10 750	87 840	48 805	0,57%
ICF	1 108	37 044	23 467	0,28%
MAGASIN GENERAL	13 200	362 215	304 022	3,56%
MIP	75 240	122 814	94 050	1,10%
MONOPRIX	5 000	56 132	44 000	0,52%
OFFICEPLAST	41 499	74 035	108 727	1,27%
ONE TECH HOLDING	3 906	34 319	34 201	0,40%
SAH LILAS	16 143	167 171	208 229	2,44%
SAM	8 611	44 802	45 733	0,54%
SERVICOM	8 000	64 668	66 688	0,78%
SFBT	14 000	274 787	274 526	3,22%
SIAME	22 938	54 034	52 046	0,61%
SIMPAR	10 468	337 306	400 244	4,69%
SOMOCER	122 000	233 091	157 868	1,85%
SOPAT	23 500	28 564	27 096	0,32%
STAR	450	75 333	60 208	0,71%
TELNET HOLDING	67 200	204 304	225 658	2,65%
TPR	19 000	54 985	54 245	0,64%
TUNINVEST-SICAR	9 934	96 498	86 923	1,02%
TUNIS RE	61 700	550 641	516 244	6,05%

TUNISIE LEASING	16 446	332 359	261 639	3,07%
UADH	12 748	45 700	50 355	0,59%
UNIMED	30 000	311 650	295 830	3,47%
Total actions et droits rattachés		6 025 398	5 810 355	68,11%

B- Titres OPCVM

Titre	<u>Nombre</u>	<u>Coût</u>	<u>Valeur</u>	<u>% actif</u>
	<u>de titres</u>	<u>d'acquisition</u>	<u>Actuelle</u>	
MAXULA INVEST SICAV	958	100 075	101 965	1,20%
FCP SMART EQUITY 2	140	132 301	134 826	1,58%
MCP SAFE FUND	942	100 081	101 808	1,19%
Total Titres OPCVM		332 457	338 599	3,97%

C- Obligations et valeurs assimilées

Titre	<u>Nombre</u>	<u>Coût</u>	<u>Valeur</u>	<u>% actif</u>
	<u>de titres</u>	<u>d'acquisition</u>	<u>Actuelle</u>	
STB 2008/2	2 000	102 450	103 013	1,21%
FCC BIAT CREDIMMO 1	200	21 196	21 313	0,25%
Total Obligations et valeurs assimilés		123 646	124 326	1,46%
TOTAL		6 481 501	6 273 280	73,54%

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2017 se détaille comme suit :

<u>Certificat de dépôt</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
HANIBAL LEASE au 14/04/2017/50J/7,15%	500 000	496 067	498 977	5,85%
Total HANIBAL LEASE	500 000	496 067	498 977	5,85%
Total certificats de dépôts	500 000	496 067	498 977	5,85%
Total placements monétaires	500 000	496 067	498 977	5,85%

3.3 Disponibilités:

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2017</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Dépôt à vue Amen Bank Pasteur	7 174	20 110	21 712
Compte à terme	500 000	500 000	500 000
Intérêt courus sur dépôt à vue et compte à terme	5 078	6 265	6 972
Ventes de titres à encaisser	89 628	78 513	44 526
Amen Bank Pasteur	1 173 228	546 904	984 373
Liquidation émissions / rachats	-	-	< 4 731 >
Retenue à la source opérée/dépôt à vue et compte à terme	< 1 016 >	< 1 253 >	< 1 394 >
Achats de titres à régler	< 15 425 >	< 65 453 >	< 80 217 >
Total	<u><u>1 758 667</u></u>	<u><u>1 085 086</u></u>	<u><u>1 471 241</u></u>

3.4 Opérateurs créditeurs:

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2017 se détaille comme suit:

	<u>31/03/2017</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du gestionnaire à payer	8 691	9 555	9 345
Rémunération du distributeur exclusif à payer	20 279	22 295	21 805
Rémunération du dépositaire à payer	2 938	1 467	2 966
Total	<u><u>31 908</u></u>	<u><u>33 317</u></u>	<u><u>34 116</u></u>

3.5 Autres créditeurs divers:

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2017 se détaille comme suit:

	<u>31/03/2017</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	4 989	2 281	2 751
Contribution conjoncturelle exceptionnelle à payer	2 793	-	-
TCL à payer	1 680	740	2 010
Redevance CMF	725	794	765
Autres (retenue à la source à payer)	-	488	-
Total	<u><u>10 187</u></u>	<u><u>4 303</u></u>	<u><u>5 526</u></u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 mars 2017 se détaillent comme suit :

	<u>31/03/2017</u>
Capital au 1^{er} janvier 2017	
Montant	8 738 948
Nombre de titres	3 804
Nombre d'actionnaires	75
Souscriptions réalisées	
Montant	-
Nombre de titres	-
Nombre d'actionnaires entrants	-
Rachats effectués	
Montant	< 9 189 >
Nombre de titres	4
Nombre d'actionnaires sortants	-
Autres mouvements	
Frais de négociation de titres	< 3 379 >
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	< 405 954 >
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	48 095
Droit de sortie	-
Régularisations des sommes non distribuables	< 20 >
Capital au 31 mars 2017	
Montant	8 368 501
Nombre de titres	3 800
Nombre d'actionnaires	75

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 mars 2017 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/03/2017</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Résultat d'exploitation	< 20 937 >	< 16 945 >	151 020
Régularisation du résultat d'exploitation	2	215	< 9 611 >
Sommes distribuables des exercices antérieurs	141 263	125 838	2
	<u>120 328</u>	<u>109 108</u>	<u>141 411</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividende :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2017 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/01/2017</u> <u>au</u> <u>31/03/2017</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2016</u> <u>au</u> <u>31/03/2016</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2016</u>
Dividendes	0	0	233 161
	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>233 161</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2017 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/01/2017</u> <u>au</u> <u>31/03/2017</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2016</u> <u>au</u> <u>31/03/2016</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2016</u>
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	1 630	2 227	8 095
	<u>1 630</u>	<u>2 227</u>	<u>8 095</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2017 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/01/2017</u> <u>au</u> <u>31/03/2017</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2016</u> <u>au</u> <u>31/03/2016</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2016</u>
Intérêts sur billets de trésorerie	-	-	-
Intérêts sur certificats de dépôt	6 515	15 919	42 814
Intérêts sur dépôt à vue	10 887	5 060	30 511
Autres revenus	-	-	10
	<u>17 402</u>	<u>20 979</u>	<u>73 335</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2017 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/01/2017</u> <u>au</u> <u>31/03/2017</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2016</u> <u>au</u> <u>31/03/2016</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2016</u>
Rémunération du gestionnaire	8 691	9 555	37 622
Rémunération du distributeur exclusif	20 279	22 295	87 784
Rémunération du dépositaire	1 455	1 467	5 900
	<u>30 425</u>	<u>33 317</u>	<u>131 306</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2017 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/01/2017</u> <u>au</u> <u>31/03/2017</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2016</u> <u>au</u> <u>31/03/2016</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2016</u>
TCL	2 013	2 085	11 755
Redevance CMF	2 131	2 358	9 222
Honoraires du commissaire aux comptes	2 237	2 281	10 809
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	2 793	-	-
Autres Frais	370	110	479
	<u>9 544</u>	<u>6 834</u>	<u>32 265</u>

5 - REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DISTRIBUTEUR ET DU DEPOSITAIRE

La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 75% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 7%.

La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, TUNISIE VALEURS perçoit 25% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 7%.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société STRATEGIE ACTIONS SICAV. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société.
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

6 – AUTRES INFORMATIONS

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «STRATEGIE ACTIONS SICAV SA» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 11 327 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

Au 31 mars 2017, le montant de cette charge s'élève à 2 793 DT.

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES -STIP

Siège social : Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre- 1003 Tunis.

La Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP- publie, ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2016. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, Mr Anis LAADHAR et Mr Fadhel JAOUA.

BILAN (Exprimé en Dinars Tunisiens)

Actifs	Notes	Solde au 30 juin		Solde au 31 décembre
		30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Actifs non courants				
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles		8 471 897	8 444 653	8 471 273
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(8 422 066)	(8 368 648)	(8 395 038)
	III.1.	49 831	76 005	76 234
Immobilisations corporelles		179 164 428	176 075 257	177 176 041
- Amortissements des immobilisations corporelles		(163 720 087)	(162 368 343)	(162 834 059)
	III.1.	15 444 341	13 706 914	14 341 982
Immobilisations financières		10 692 753	10 692 034	10 703 681
- Provisions sur immobilisations financières		(7 508 941)	(5 742 237)	(6 190 517)
	III.2.	3 183 812	4 949 798	4 513 165
Total des actifs immobilisés		18 677 985	18 732 717	18 931 381
Total des actifs non courants		18 677 985	18 732 717	18 931 381
Actifs courants				
Stocks		35 366 475	45 732 261	36 666 698
- Provisions pour dépréciation des stocks		(1 603 451)	(828 144)	(962 086)
	III.3.	33 763 024	44 904 117	35 704 612
Clients et comptes rattachés		41 767 586	46 800 719	39 286 042
- Provisions pour dépréciation des comptes clients		(16 094 604)	(16 830 871)	(16 594 604)
	III.4.	25 672 982	29 969 849	22 691 439
Autres actifs courants		23 650 167	16 949 429	22 908 753
- Provisions pour dépréciation des autres actifs courants		(1 297 892)	(1 131 024)	(1 163 165)
	III.5.	22 352 275	15 818 405	21 745 588
Placements et autres actifs financiers	III.6.	333 247	268 774	114 807
Liquidités et équivalents de liquidités	III.7.	1 476 627	3 314 543	1 529 210
Total des actifs courants		83 598 154	94 275 687	81 785 656
Total des actifs		102 276 139	113 008 404	100 717 037

BILAN
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Capitaux propres et passifs	Notes	Solde au 30 juin		Solde au 31 décembre
		30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Capitaux propres				
Capital social		12 623 469	12 623 469	12 623 469
Réserves légales		2 419 912	2 419 912	2 419 912
Réserves spéciales		2 603 050	2 603 050	2 603 050
Actions propres		(325 724)	(325 724)	(325 724)
Autres capitaux propres		7 747 464	7 760 114	7 753 164
Résultats reportés		(175 303 778)	(172 232 849)	(172 332 849)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		(150 235 606)	(147 252 027)	(147 258 977)
Résultat de l'exercice		(12 900 670)	(2 535 285)	(2 970 929)
Total des capitaux propres	III.8.	(163 136 276)	(149 787 312)	(150 229 906)
Passifs				
Passifs non courants				
Emprunts et dettes assimilées	III.9.	50 383 154	58 791 199	59 626 979
Autres passifs non courants	III.10.	845 149	844 649	844 649
Provisions pour risques et charges	III.11.	7 998 731	4 346 350	4 693 983
Total des passifs non courants		59 227 034	63 982 199	65 165 611
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	III.12.	14 232 886	9 585 727	10 409 405
Autres passifs courants	III.13.	65 527 309	52 316 539	62 486 554
Concours bancaires et autres passifs financiers	III.14.	126 425 185	136 911 251	112 885 372
Total des passifs courants		206 185 380	198 813 517	185 781 332
Total des passifs		265 412 415	262 795 716	250 946 943
Total des capitaux propres et des passifs		102 276 139	113 008 404	100 717 037

Etat de résultat
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période de 6 mois close le		Période de 12
		30/06/2016	30/06/2015	mois close le
				31/12/2015
Produits d'exploitation				
Revenus	III.15.	31 882 578	41 189 784	88 744 267
Autres produits d'exploitation	III.16.	169 384	144 572	1 008 660
Total des produits d'exploitation		32 051 962	41 334 356	89 752 927
Charges d'exploitation				
Variation des stocks de produits finis et des encours		4 569 647	(10 245 764)	(4 049 627)
Achats de marchandises consommés		-	-	-
Achats d'approvisionnements consommés	III.17.	13 206 126	30 694 897	53 239 751
Charges de personnel	III.18.	14 199 098	13 167 077	26 691 141
Dotations aux amortissements et aux provisions	III.19.	5 362 478	637 546	2 359 765
Autres charges d'exploitation	III.20.	2 037 213	2 424 084	5 234 182
Total des charges d'exploitation		39 374 561	36 677 840	83 475 211
Résultat d'exploitation		(7 322 599)	4 656 516	6 277 715
Charges financières nettes	III.21.	(5 511 791)	(7 134 951)	(12 096 639)
Autres gains ordinaires	III.22.	2 355	-	3 005 675
Autres pertes ordinaires	III.23.	(2 218)	-	(7 814)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		(12 834 253)	(2 478 435)	(2 821 063)
Impôt sur les bénéfices		(66 416)	(56 850)	(149 866)
Résultat des activités ordinaires après impôt		(12 900 670)	(2 535 285)	(2 970 929)
Eléments extraordinaires		-	-	-
Résultat net de l'exercice		(12 900 670)	(2 535 285)	(2 970 929)
Résultat net de la période		(12 900 670)	(2 535 285)	(2 970 929)
Résultat de l'exercice après modifications comptables		(12 900 670)	(2 535 285)	(2 970 929)

Etat des flux de trésorerie
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Période de 6 mois close le		Période de 12	
	Notes	30/06/2016	30/06/2015	mois close le
			31/12/2015	
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Résultat net		(12 900 670)	(2 535 285)	(2 970 929)
Ajustements pour:				
- Amortissements et provisions		5 812 321	891 030	2 504 665
- Variations des :				
* Stocks		1 300 223	(11 502 288)	(2 436 725)
* Créances		(2 481 543)	(6 875 661)	639 016
* Autres actifs courants		(741 414)	(4 919 549)	(10 878 873)
* Placements et autres actifs financiers		(218 440)	(82 019)	71 948
* Fournisseurs et autres dettes		9 827 197	7 369 412	17 078 664
- Transfert de charges		381 141	(16 722)	(3 207)
- Plus ou moins value de cession des immobilisations		-	-	-
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		978 551	(17 671 082)	(4 004 558)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(1 959 121)	(470 772)	(1 977 230)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		10 928	1 050	-
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières		-	(12 563)	(23 160)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(1 948 193)	(482 285)	(2 000 391)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Encaissements provenant des emprunts		7 783 766	26 802 977	51 237 860
Encaissements provenant des subventions		-	-	-
Décassements pour remboursement des emprunts		(7 155 409)	(12 615 783)	(54 557 022)
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement		628 357	14 187 194	(3 319 162)
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		15 293	15 526	15 556
Variation de trésorerie		(325 729)	(3 950 647)	(1 299 439)
Trésorerie au début de l'exercice		(26 394 782)	(25 095 343)	(25 095 343)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	III.24.	(26 720 510)	(29 045 990)	(26 394 782)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La STIP est une société anonyme, créée le 21 juillet 1980. Son capital a été augmenté à plusieurs reprises pour être porté au 31 décembre 2003 à 42 078 240 DT.

A la date du 30 Juin 2008, le capital social a été réduit pour un montant de 29 454 768 DT rapportant ainsi la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT. Par la même Assemblée Générale Extraordinaire, une augmentation du capital, non suivie d'effet, pour le montant de 42 078 240 DT (émission de 14 026 080 nouvelles actions) a été prononcée.

La société est réputée commerçante et est régie par la réglementation Tunisienne, ainsi que les dispositions de ses statuts qui prévoient comme objet principal la fabrication et la commercialisation des pneumatiques et de tous autres articles en caoutchouc manufacturé.

Suite à son acquisition de la société "SONAP", la "STIP" est devenue, à partir de juillet 1991, l'unique producteur de pneumatiques en Tunisie.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun et bénéficie à ce titre des avantages fiscaux relatifs à l'exportation de biens et de services.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 octobre 2001, a décidé l'ouverture du capital par offre publique de vente (OPV). Cette opération a porté sur 382 529 actions représentant 10% du capital social.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

II.1.DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers intermédiaires ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises.

Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations courant ou à la fin de la période ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

II.2.BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

La société a accusé une perte nette de 12.900.670 DT pour la période de 6 mois close au 30 juin 2016, portant les capitaux propres arrêtés à cette date à la somme négative de 163.136.276 DT, soit 169.448.010 DT en deçà de la moitié du capital social. Le passif exigible était, au 30 juin 2016, supérieur de 122.587.226 DT à l'actif circulant et le passif total supérieur de 163.136.276 DT au total de l'actif.

Par ailleurs, les difficultés liées à l'accès au financement du cycle d'exploitation, et notamment le financement de l'importation des matières premières au titre de 2016, ont accentué les déficits de trésorerie de la société et ont engendré son incapacité de régler ses fournisseurs ainsi que ses dettes fiscales et sociales dans les délais convenus ou légaux. Il en a résulté des ruptures fréquentes de stocks, et par conséquent, des arrêts successifs de la production suivis d'un arrêt total et continu de celle-ci depuis la fin du mois de mai 2016 et de protestations des employés de l'usine de M'saken. La fin du mouvement social à ladite usine et la reprise de la production ont eu lieu en date du 9 décembre 2016 après la conclusion d'un accord, avec la partie syndicale, au siège du ministère des affaires sociales.

Suite à l'acquisition par la société Africa Holding d'une quantité de titres STIP lui conférant une part de droits de vote dépassant le seuil de 40% dans le capital de la société, et à l'occasion de l'Offre Publique d'Achat initiée par la société Africa Holding en réponse à la décision du CMF du 24 août 2016 relative à la soumission de cette dernière à une OPA obligatoire portant sur le reste du capital de la STIP qu'elle ne détient pas, ce nouvel actionnaire majoritaire a exprimé ses intentions pour les 12 mois à venir dans les domaines industriel (prévoyant un investissement matériel pour la production de nouvelles dimensions), financier (prévoyant le financement du cycle d'exploitation) et social (envisageant le départ à la retraite anticipée de certains employés avec le recrutement de personnel technique qualifié). Ces axes s'insèrent dans le cadre d'un plan de restructuration qui fera l'objet de négociations avec les autorités compétentes.

Outre le déblocage des matières premières stockées au port pour non règlement des fournisseurs grâce à un financement en devises obtenu, au cours du 2^{ème} semestre 2016, auprès de la Banque de l'Habitat pour 3 700 000 DT en contrepartie d'une garantie personnelle du nouveau PDG de 2 000 000 DT, la STIP a pu bénéficier, en février 2017, d'un financement en devise supplémentaire auprès de la même banque pour 10 000 000 DT en contrepartie d'une garantie personnelle du nouveau PDG de 5 000 000 DT. Par ailleurs, le nouvel actionnaire a procédé, en octobre et décembre 2016, à l'injection, conformément à la démarche convenue lors de la réunion ayant eu lieu au ministère de l'industrie en date du 29 juillet 2016, de la somme de 2 000 000 DT en compte courant associé pour faire face aux besoins de la société et a entamé, dans le cadre de la recherche d'un partenaire stratégique, les négociations avec la compagnie japonaise TOYOMOTO pour une prise de participation dans le capital.

Faute d'accès aisé et systématique au financement nécessaire de l'importation des matières premières, d'accords de rééchelonnement des échéances impayées des emprunts et d'un climat social serein et favorable pour le développement de l'entreprise et à défaut de concrétisation d'un plan de restructuration de la société lui permettant de surmonter ses difficultés et de relancer son activité, des doutes importants pèsent sur la continuité d'exploitation. L'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée.

Nonobstant les incertitudes précitées, les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la STIP sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

En conséquence, les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

(a) Unité monétaire

Les états financiers intermédiaires sont établis en dinar Tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaie étrangère ont été convertis au cours de clôture et les gains et pertes de change ont été imputés directement au résultat conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15.

(b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'entrée qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que les commissions et courtages, les frais de transit, les frais de préparation du site, les frais de livraison, de manutentions initiales et les frais d'installation.

Les amortissements sont calculés sur les durées d'utilisation effectives de chaque immobilisation suivant le système linéaire et sur la base des taux suivants :

Nature d'immobilisation	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	33%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	15%
Installations, Agencements et Aménagements des constructions	10%
Matériel et outillage industriel	10%
Know How	10%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Fonds de commerce	5%
Constructions	5%

La société a réévalué ses immobilisations au cours de l'exercice 1996. Cette opération a été faite sur la base des indices de réévaluation fixés par le décret 90-905 du 04 juin 1990 et a permis de dégager une réserve spéciale de réévaluation de 7 705 346 DT, inscrite parmi les capitaux propres. Les VCN des immobilisations réévaluées sont amorties linéairement aux taux suivants :

Nature d'immobilisation	Taux
Matériels et outillages industriels	20%
Constructions	2,5% à 5%

(c) Stocks

Les stocks sont composés des stocks de matières premières, de matières consommables, de pièces de rechanges, de produits en cours et de produits finis.

Les stocks de matières premières, de matières consommables, de produits en cours et de produits finis sont valorisés conformément au paragraphe 43 de la norme comptable NC 04 relative aux stocks, au coût d'achat ou au coût de production déterminé sur la base de coûts standards calculés au début de l'année sur la base des prévisions budgétaires et ce dans la mesure où le coût global standard des stocks ne s'écarte pas de manière significative au coût global réel des stocks pendant la période considérée.

Le coût réel est systématiquement calculé, en fin de période, puis comparé au coût standard au titre des périodes caractérisées par des hausses inattendues des prix des matières et/ou des cours de change ou des évolutions anormales des autres coûts de production. Durant ces périodes, l'appréciation du caractère significatif ou non de l'écart résultant de la comparaison entre les deux coûts (réel et standard) détermine lequel des deux coûts servirait à la valorisation des dits stocks.

Le coût réel d'achat ou de production des stocks comprend :

- Pour les stocks de matières premières et de matières consommables, le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés,
- Pour les stocks d'en cours de production et de produits finis, le coût d'achat des matières consommées dans la production et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachée à la production. Lorsque le niveau réel de production est inférieur à la capacité normale de production, les frais généraux fixes de production tels que les charges d'amortissement des bâtiments et équipements industriels et les frais de gestion et d'administration de la production sont imputés au coût de production à hauteur du niveau réel de production à la capacité normale de production (la méthode de l'imputation rationnelle).

Le stock de pièces de rechange est valorisé au coût réel d'achat en utilisant la méthode du coût moyen pondéré après chaque entrée.

En matière de provision sur stocks de produits finis, il est procédé, pour le stock de pneus destinés à l'exportation (essentiellement agricoles), dont la valeur de réalisation nette est inférieure au coût de production, à la constitution d'une provision pour dépréciation égale à la différence.

(d) Emprunts

Le principal des emprunts est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est classée parmi les passifs courants.

(e) Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la STIP sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués par l'indemnité de départ à la retraite.

1- Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

2- Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "régimes à cotisations définies" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "régimes à prestations définies" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, tels que l'indemnité de départ à la retraite font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par la société et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation.

La charge annuelle comptabilisée au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

III. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN, DE L'ETAT DE RESULTAT ET DE L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

III.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles nettes s'élèvent au 30/06/2016 à 15 494 173 Dinars contre 14 418 216 Dinars au 31/12/2015. Le détail se présente comme suit :

IMMOBILISATIONS	VALEUR BRUTE					AMORTISSEMENTS					VCN au 30/6/16
	Solde 31-déc-15	Acquisitions	Transfert	Cession & Autres	Solde 30-juin-16	Solde 31-déc-15	Dotation. de exercice	Transfert	Cession & Régul	Solde 30-juin-16	
<u>IMMO. INCORPORELLES</u>											
- Know How	7 004 062	-	-	-	7 004 062	(7 004 062)	-	-	-	(7 004 062)	-
- Logiciels	704 514	-	-	-	704 514	(666 414)	(7 960)	-	-	(674 374)	30 139
- Fonds commercial	762 697	-	-	-	762 697	(724 562)	(19 067)	-	-	(743 630)	19 067
- En cours	-	625	-	-	625	-	-	-	-	-	625
Sous-total (I)	8 471 273	625	-	-	8 471 897	(8 395 038)	(27 028)	-	-	(8 422 066)	49 831
<u>IMMO. CORPORELLES</u>											
- Terrains	1 368 098	-	-	-	1 368 098	-	-	-	-	-	1 368 098
- Constructions	24 892 371	-	-	-	24 892 371	(18 056 940)	(414 072)	-	-	(18 471 012)	6 421 359
- Constructions réévaluées	870 029	-	-	-	870 029	(614 171)	(6 396)	-	-	(620 567)	249 462
- Agencement, aménagement des constructions	3 341 554	275	-	-	3 341 830	(3 190 676)	(13 562)	-	-	(3 204 238)	137 592
- Matériel & outillages industriels	102 848 254	97 285	149 612	-	103 095 151	(99 548 508)	(311 483)	-	-	(99 859 991)	3 235 160
- Matériel & outil. industriels réévalués	37 454 318	-	-	-	37 454 318	(37 454 318)	-	-	-	(37 454 318)	-
- Matériel de transport	1 731 131	9 800	-	-	1 740 931	(1 388 358)	(66 630)	-	-	(1 454 988)	285 944
- Matériel informatique	1 279 104	3 721	9 028	-	1 291 853	(1 135 067)	(18 671)	-	-	(1 153 738)	138 114
- Agencements, aménagements & Installations	1 721 116	376 333	-	-	2 097 450	(1 020 820)	(52 089)	-	-	(1 072 909)	1 024 540
- Equipements de bureau	463 278	4 718	2 578	-	470 574	(425 200)	(3 125)	-	-	(428 325)	42 249
- En cours	1 206 787	1 496 255	(161 218)	-	2 541 824	-	-	-	-	-	2 541 824
Sous-total (II)	177 176 041	1 988 388	-	-	179 164 428	(162 834 059)	(886 028)	-	-	(163 720 086)	15 444 341
Total (I+II)	185 647 314	1 989 012	-	-	187 636 326	(171 229 097)	(913 056)	-	-	(172 142 153)	15 494 173

III.2. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 30/06/2016 à 3 183 812 Dinars contre 4 513 165 Dinars au 31/12/2015. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2016	Solde au 30/06/2015	Solde au 31/12/2015
Titres de participation SOMACOP	5 596 850	5 596 850	5 596 850
Titres de participation SMTP	4 508 355	4 508 355	4 508 355
Cautionnements	504 879	500 761	504 878
Prêts au personnel	82 669	86 068	93 598
Total brut	10 692 753	10 692 034	10 703 681
Provision pour dépréciation des titres SOMACOP	5 596 850	4 473 783	4 833 481
Provision pour dépréciation des titres SMTP	1 912 091	1 268 454	1 357 035
Total net	3 183 812	4 949 798	4 513 165

III.3. STOCKS

Les stocks nets s'élèvent au 30/06/2016 à 33 763 024 Dinars contre 35 704 612 Dinars au 31/12/2015. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2016	Solde au 30/06/2015	Solde au 31/12/2015
Matières premières	12 310 451	11 669 120	8 875 276
Produits finis	13 566 131	22 019 927	17 299 047
En-cours de productions de biens	1 386 201	3 698 189	2 222 932
Pièces de rechange et autres approvisionnements	8 103 693	8 345 025	8 269 443
Total brut	35 366 475	45 732 261	36 666 698
Provision pour dépréciation des MP	32 965	28 144	31 191
Provision pour dépréciation des produits finis	770 486	-	130 894
Provisions pour dépréciation des PDR	800 000	800 000	800 000
Total net	33 763 024	44 904 117	35 704 612

III.4. CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

La valeur nette des clients et comptes rattachés s'élève à 25 672 982 Dinars au 30/06/2016 contre 22 691 439 Dinars au 31/12/2015. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2016	Solde au 30/06/2015	Solde au 31/12/2015
Clients ordinaires	13 988 025	20 329 239	4 083 664
Clients, effets à recevoir	-	56 395	49 503
Clients, chèques en caisse	11 901 804	10 501 062	19 275 119
Clients douteux ou litigieux	15 877 756	15 914 023	15 877 756
Total brut	41 767 586	46 800 719	39 286 042
Provision pour dépréciation des clients	16 094 604	16 830 871	16 594 604
Total net	25 672 982	29 969 849	22 691 439

III.5. AUTRES ACTIFS COURANTS

La valeur nette des autres actifs courants s'élève au 30/06/2016 à 22 352 275 Dinars contre 21 745 588 Dinars au 31/12/2015. Ces autres actifs courants se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2016	Solde au 30/06/2015	Solde au 31/12/2015
Fournisseurs débiteurs	4 812 596	1 343 150	3 924 631
Personnel	79 954	86 497	57 381
Etat, impôts/sociétés à reporter	6 153 908	4 855 969	5 872 308
Taxes sur le CA récupérable	141 192	992 266	5 425 415
Crédit de TVA à reporter	5 100 228	3 169 174	-
Etat, TFP à reporter	305 685	378 286	216 729
Etat, avances en douanes	202 346	208 019	208 922
Etat, Rappel d'Impôts	364 315	364 315	364 315
Société du groupe SOMACOP	3 873 302	3 635 210	3 748 209
Société du groupe SMTP	1 171 743	1 452 421	1 131 217
Société du groupe SOMACOP Plus	64 090	58 066	62 507
Tunisie factoring	1 029 096	-	901 624
Charges constatées d'avance	202 184	294 760	153 955
Débiteurs divers	149 527	111 295	841 540
Total brut	23 650 167	16 949 429	22 908 753
Provision pour dépréciation des AAC	1 297 892	1 131 024	1 163 165
Total net	22 352 275	15 818 405	21 745 588

III.6. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent au 30/06/2016 à 333 247 Dinars contre 114 807 Dinars au 31/12/2015. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2016	Solde au 30/06/2015	Solde au 31/12/2015
Régies d'avances et accreditifs (supérieurs à 3 mois)	333 247	264 177	114 807
Blocages Saisies arrêts	-	4 597	-
Total	333 247	268 774	114 807

III.7. LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 30/06/2016 à 1 476 627 Dinars contre 1 529 210 Dinars au 31/12/2015. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2016	Solde au 30/06/2015	Solde au 31/12/2015
Chèques à encaisser	776 460	2 318 462	707 220
Banques	261 338	579 398	315 538
Caisses	19 218	7 983	12 985
Régies d'avances et accreditifs (inférieurs à 3 mois)	419 610	408 700	493 467
Total	1 476 627	3 314 543	1 529 210

III.8. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres présentent au 30 juin 2016 un solde négatif de 163 136 276 Dinars contre un solde négatif, au 31 décembre 2015, de 150 229 906 Dinars.

La variation des capitaux propres se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital Social (1)	Réserve légale	Réserve spéc. d'investissem.	Réserve spéciale	Actions Propres (2)	Autres capit. propres	Résultats reportés	Amortissements différés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2014	12 623 469	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 724)	7 766 530	(65 974 334)	(104 929 000)	(1 429 514)	(147 245 611)
Affectation de résultat de l'exercice 2014 suivant la décision de l'AGO du 25/06/2015							(1 429 514)		1 429 514	-
Subvention d'investissement - Quote-part de l'exercice						(13 365)				(13 365)
Résultat net de l'exercice									(2 970 929)	(2 970 929)
Solde au 31 décembre 2015	12 623 469	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 724)	7 753 165	(67 403 848)	(104 929 000)	(2 970 929)	(150 229 906)
Affectation de résultat de l'exercice 2015 suivant la décision de l'AGO du 23/06/2016							(2 970 929)		2 970 929	-
Subvention d'investissement - Quote-part de l'exercice						(5 700)				(5 700)
Résultat net de l'exercice									(12 900 670)	(12 900 670)
Solde au 30 Juin 2016	12 623 469	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 724)	7 747 464	(70 374 777)	(104 929 000)	(12 900 670)	(163 136 276)

(1) L'AGE du 30/06/2008 a décidé d'augmenter le capital de la STIP de 42 078 240 Dinars pour le porter de 12 623 472 à 54 701 712 Dinars par l'émission de 14 026 080 actions nouvelles de 3 Dinars chacune à libérer (en numéraire) intégralement à la souscription. Cette augmentation n'est pas encore réalisée.

(2) Les actions propres détenues par la société, suite à la décision de son AGO du 19 mars 2002 et à la cession réalisée, correspondent à 32 845 actions représentant 0,78% du total des actions en circulation.

III.9.EMPRUNTS

Les emprunts non courants s'élèvent au 30/06/2016 à 50 383 154 Dinars contre 59 626 979 Dinars au 31/12/2015. Le détail des emprunts (échéances à plus d'un an, échéances à moins d'un an et échéances impayées) se présente comme suit :

BAILLEURS DE FONDS	Durée	Franch	Solde au 30/06/2016			Total
			à + d'un an	à - d'un an	échus impayés	
CREDITS NON RENEGOCIES						
STB Crédit : 2.063.027,120	15 ans	3 ans	-	171 919	1 891 108	2 063 027
STB Crédit : 2.372.171,477	15 ans	3 ans	49 420	197 681	2 125 070	2 372 171
STB Crédit : 3.358.906,778	15 ans	3 ans	-	279 909	3 078 998	3 358 907
STB Crédit : 1. 205.894,625	15 ans	2 ans	50 246	100 491	1 055 158	1 205 895
STB Crédit : 2.372.546,236	15 ans	2 ans	91 252	182 504	2 053 165	2 326 920
STB Crédit : 2.627.453,764	15 ans	2 ans	101 056	202 112	2 273 758	2 576 926
STB Crédit : 5.000.000,000	7 ans		-	-	3 928 571	3 928 571
ALL Crédits leasing	3 ans		77 256	77 569		154 825
CNSS Crédit : 71 095,556	60 mois	3 ans	61 251	9 845	-	71 096
CREDITS RENEGOCIES						
ATTIJARI 3 398 135 (Tranche à remboursement fractionné)	5 ans		-	543 544	215 953	759 496
ATTIJARI 2 912 687 (Tranche remboursable in fine)	In fine		-	-	-	-
ATTIJARI 3 398 135 (Tranche soumise à abandon conditionné)			-	3 765 624	-	3 765 624
ATTIJARI 2 000 000 (Rééchelonnement du reliquat de 2 912 687)			-	687 954	547 083	1 235 037
Amen Bank 7 035 000 (Tranche à remboursement fractionné)	10 ans	3 ans	4 469 294	993 176	331 058	5 793 529
Amen Bank 4 700 000 (Tranche à remboursement fractionné)	3 ans		-	-	-	-
Amen Bank 4 180 787 (Tranche soumise à abandon conditionné)			4 180 787	-	-	4 180 787
UIB 2 120 000 (Tranche à remboursement fractionné)	2 ans		-	-	-	-
UIB 3 180 000 (Tranche à remboursement fractionné)	3 ans		441 667	1 060 000	353 333	1 855 000
UIB 2 289 000 (Tranche soumise à abandon conditionné)			2 289 000	-	-	2 289 000
BNA 13 806 000 (Tranche à remboursement fractionné)	10 ans		9 971 010	1 533 996	766 998	12 272 004
BNA 16 923 000 (Tranche à remboursement fractionné)	10 ans	1 an	14 102 499	1 880 334	940 167	16 923 000
BNA 5 000 000 (Tranche soumise à abandon conditionné)	7 ans		3 148 150	740 740	370 370	4 259 260
BNA 5 929 000 (Tranche à remboursement fractionné)	7 ans	1 an	4 235 000	847 000	847 000	5 929 000
BIAT 3 160 000 (Tranche à remboursement fractionné)	3 ans		557 647	1 115 294	-	1 672 941
BIAT 650 000 (Tranche soumise à abandon conditionné)			650 000	-	-	650 000
BFT 1 200 000 (Tranche à remboursement fractionné)	4 mois		-	-	-	-
BFT 6 947 709 (Tranche à remboursement fractionné)	48 mois	4 mois	4 168 635	1 852 716	463 179	6 484 530
BFT 1 738 984 (Tranche soumise à abandon conditionné)			1 738 984	-	-	1 738 984
Total			50 383 154	16 242 407	21 240 971	87 866 532

III.10. AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Les autres passifs non courants s'élèvent au 30/06/2016 à 845 149 Dinars contre la somme de 844 649 Dinars au 31/12/2015. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2016	Solde au 30/06/2015	Solde au 31/12/2015
Emprunts et dettes assorties C.P Etat (*)	844 649	844 649	844 649
Dépôts et cautionnements reçus	500	-	-
Total	845 149	844 649	844 649

(*) Il s'agit d'une avance accordée par l'Etat Tunisien depuis les premières années d'activité de la STIP qui provient d'un don Italien.

III.11. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 30/06/2016 à 7 998 731 Dinars contre 4 693 983 Dinars au 31/12/2015. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2016	Solde au 30/06/2015	Solde au 31/12/2015
Provisions pour risques douaniers	-	56 569	-
Autres provisions pour risques et charges	4 592 935	1 224 983	1 738 030
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	3 405 796	3 064 798	2 955 953
Total	7 998 731	4 346 350	4 693 983

III.12. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'élève à 14 232 886 Dinars au 30/06/2016 contre 10 409 405 Dinars au 31/12/2015. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2016	Solde au 30/06/2015	Solde au 31/12/2015
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>			
Fournisseurs locaux	3 584 109	3 524 736	3 081 977
Fournisseurs étrangers	659 708	201 044	613 767
Fournisseurs, effets à payer	3 172 305	1 659 086	2 849 772
Fournisseurs, effets impayés	360 805	17 607	17 607
Fournisseurs, factures non parvenues	6 000 670	3 774 602	3 420 886
<i>Total des fournisseurs d'exploitation</i>	13 777 597	9 177 075	9 984 007
<i>Fournisseurs d'immobilisations</i>			
Fournisseurs locaux	118 994	118 994	118 994
Fournisseurs étrangers	25 555	25 555	25 555
Fournisseurs locaux, retenues de garantie	310 740	264 103	280 849
Fournisseurs, factures non parvenues	-	-	-
<i>Total des fournisseurs d'immobilisations</i>	455 289	408 652	425 398
Total	14 232 886	9 585 727	10 409 405

III.13. AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élèvent au 30/06/2016 à 65 527 309 Dinars contre 62 486 554 Dinars au 31/12/2015. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2016	Solde au 30/06/2015	Solde au 31/12/2015
Clients R.R.R. à accorder	9 468 596	8 572 883	9 105 782
Ristournes à rembourser à MAAP	1 713 712	1 528 835	1 566 026
Fonds social	849 488	1 292 656	824 597
Personnel	4 407 931	3 636 046	4 526 002
Etat, impôts et taxes	35 692 833	25 954 934	31 925 079
Société du groupe SMTP	79 561	70 978	72 705
Associés, dividendes à payer	725 464	725 464	725 464
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	11 448 598	6 825 250	9 034 644
Administrateurs, tantièmes à payer	94 462	94 462	94 462
Jetons de présence à payer	161 650	228 775	215 650
Produits constatés d'avance	689 738	2 644 829	4 223 533
Autres créditeurs divers	195 276	741 427	172 610
Total	65 527 309	52 316 539	62 486 554

III.14. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 30/06/2016 à 126 425 185 Dinars contre 112 885 372 Dinars au 31/12/2015. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2016	Solde au 30/06/2015	Solde au 31/12/2015
Échéances à moins d'un an sur emprunts	16 242 407	14 862 312	13 971 117
Échéances impayées	21 240 971	18 282 660	16 602 550
Emprunts courants	29 329 089	41 714 823	25 964 487
Intérêts courus	31 415 579	29 690 923	28 423 227
Banques et autres organismes financiers	28 197 137	32 360 533	27 923 991
Total	126 425 185	136 911 251	112 885 372

Les échéances à moins d'un an ainsi que les échéances impayées sur emprunts sont détaillées, par bailleur de fonds, au niveau de la note III.9. Emprunts.

III.15. REVENUS

Les revenus réalisés au cours du premier semestre 2016 s'élèvent à 31 882 578 Dinars contre 41 189 784 Dinars réalisés au cours du premier semestre 2015. Les revenus se détaillent comme suit :

Désignation	Période de 6 mois close		Exercice de 12 mois clos le
	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Ventes locales des produits finis	26 251 928	25 048 105	69 669 694
Ventes locales des produits intermédiaires	70 343	157 344	274 883
Ristournes sur ventes locales	(1 089 440)	(1 704 277)	(9 737 085)
Total ventes locales	25 232 831	23 501 172	60 207 491
Ventes à l'export des produits finis	6 649 748	17 688 612	28 536 776
Total ventes à l'export	6 649 748	17 688 612	28 536 776
Total	31 882 579	41 189 784	88 744 267

III.16. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation réalisés au cours du premier semestre 2016 s'élèvent à 169 384 Dinars contre 144 572 Dinars réalisés au cours du premier semestre 2015. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Période de 6 mois close		Exercice de 12 mois clos le
	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Assurance, participation aux bénéfices	-	-	705 859
Revenus des immeubles	38 340	38 340	76 979
Ventes de déchets	83 086	66 911	133 831
Subvention d'exploitation	-	12 852	12 852
Quote-part Subventions d'investissement	5 700	6 415	13 365
Autres produits	42 258	20 054	66 074
Total	169 384	144 572	1 008 660

III.17. ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats d'approvisionnement consommés au cours du premier semestre 2016 s'élèvent à 13 206 126 Dinars contre 30 694 897 Dinars au cours du premier semestre 2015. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Période de 6 mois close		Exercice de 12 mois clos le
	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Achats de matières premières	9 497 719	26 545 924	42 077 066
Achats de fournitures et matières consommables	1 876 780	3 419 684	6 191 443
Achats non stockés de matières et fournitures	1 718 119	2 826 211	5 358 177
Variation de stocks des matières premières	(52 242)	(2 117 417)	(483 012)
Variation de stocks des fournitures et mat. Cons.	165 751	20 495	96 077
Total	13 206 126	30 694 89	53 239 751

III.18. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel s'élèvent au cours du premier semestre 2016 à 14 199 098 Dinars contre 13 167 077 Dinars au cours du premier semestre 2015. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Période de 6 mois close		Exercice de 12 mois clos le
	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Salaires et primes	10 686 211	10 092 529	20 674 426
Charges sociales	2 516 167	2 473 699	4 973 138
Cotisations au fonds social	383 086	160 050	553 830
Frais de cantine	153 182	172 668	316 398
Médecine de travail	10 609	14 647	28 710
Indemnités de départ à la retraite	449 843	253 484	144 639
Total	14 199 097	13 167 077	26 691 141

III.19. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions du premier semestre 2016 s'élèvent à 5 362 478 Dinars contre 637 546 Dinars au titre du premier semestre 2015. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Période de 6 mois close		Exercice de 12 mois clos le
	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Dotations aux amortissements des immobilisations	913 056	858 941	1 746 587
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 854 905	101 515	614 562
Dotations aux provisions pour dépréciation des TP	1 318 424	107 648	553 912
Dotations aux provisions pour dépréciation des AAC	134 727	22 889	57 045
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	682 863	23 570	157 511
Reprises sur provisions pour risques et charges	-	(165 652)	(222 220)
Reprises sur provisions pour dépréciation des créances	(500 000)	-	(236 267)
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	(41 497)	(311 365)	(311 365)
Total	5 362 478	637 546	2 359 765

III.20. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au cours du premier semestre 2016 à 2 037 213 Dinars contre 2 424 084 Dinars au cours premier semestre 2015. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Période de 6 mois close		Exercice de 12 mois clos le
	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Frais et commissions bancaires et factoring	656 741	591 226	1 194 208
Primes d'assurances	832 487	776 405	1 580 050
Entretiens et réparations	84 684	99 737	341 196
Frais de gardiennage	9 205	8 816	17 480
Frais postaux et de télécommunication	56 975	59 818	119 581
Charges locatives	57 479	56 895	113 791
Frais de transport sur ventes	59 868	274 802	415 838
Missions et réceptions	33 765	46 900	83 983
Publicités, publications, relations publiques	13 964	58 008	276 302
Impôt et taxes	136 193	212 467	633 220
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	70 135	69 986	198 460
Formation professionnelle	53 105	126 940	201 590
Autres charges diverses ordinaires	(27 689)	42 084	58 483
Total	2 037 213	2 424 084	5 234 182

III.21. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

Les charges financières nettes encourues au premier semestre 2016 s'élèvent à 5 511 791 Dinars contre 7 134 951 Dinars encourues au premier semestre 2015. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Période de 6 mois close		Exercice de 12 mois clos le
	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Intérêts de retard sur crédits d'Inv et d'exploitation	1 686 436	1 784 887	2 802 198
Intérêts sur emprunts d'investissement	1 710 918	1 921 535	3 112 367
Intérêts débiteurs des comptes courants bancaires	1 139 073	1 241 401	2 429 387
Intérêts sur crédits d'exploitation	119 022	328 995	735 226
Intérêts sur escomptes des effets recevoir	98 571	92 819	177 930
Intérêts sur financement des exportations	276 214	401 840	796 040
Intérêts sur crédits de financement des stocks	16 700	22 546	32 130
Autres intérêts et pénalités (fiscal, social, douane)	848 756	739 729	1 747 289
Intérêts créditeurs (des comptes courants et des prêts)	(143 276)	(138 206)	(268 457)
Pertes et gains de change non réalisés	(150 129)	545 708	113 130
Pertes et gains de change réalisés	(90 495)	193 697	419 399
Total	5 511 791	7 134 951	12 096 639

III.22. AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires réalisés au premier semestre 2016 s'élèvent à 2 355 Dinars contre une somme nulle au premier semestre 2015. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Période de 6 mois close		Exercice de 12 mois clos le
	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Abandon de créance par la BTK (accord de restructuration)	-	-	3 000 000
Autres gains sur éléments non récurrents	2 355	-	5 675
Total	2 355	-	3 005 675

III.23. AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires encourues au premier semestre 2016 s'élèvent à 2 218 Dinars contre une somme nulle au premier semestre 2015. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Période de 6 mois close		Exercice de 12 mois clos le
	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Charges nettes sur cession d'immobilisations	-	-	261
Autres pertes sur éléments non récurrents	2 218	-	7 533
Total	2 218	-	7 814

III.24. TRÉSORERIE DE DÉBUT ET DE FIN DE PÉRIODE

La trésorerie à la clôture de la période close le 30 juin 2016 présente un solde créditeur de 26 720 510 Dinars contre un solde de même nature de 26 394 782 Dinars à la date de clôture de l'exercice 2015. Le détail de la trésorerie se présente comme suit :

Désignation	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Liquidités en banques	261 338	579 398	315 538
Espèces en caisses	19 218	7 983	12 985
Chèques à encaisser	776 460	2 318 462	707 220
Régies d'avance et accreditifs (inférieurs à 3 mois)	419 610	408 700	493 466
Découverts bancaires	(28 197 137)	(32 360 533)	(27 923 991)
Total	(26 720 510)	(29 045 990)	(26 394 782)

IV. Engagements hors bilan

1- Engagements financiers

Type d'engagement	Valeur Totale	Tiers	Entreprise liée	Associés	Provisions
1- Engagements donnés					
-					
a) Garanties réelles					
• Hypothèques					
Hypothèque de 1er rang et en pari passu sur la propriété sise à la zone de Ksar Saïd	4 478 050	BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BNA, BIAT, UIB		BTK, STB et Attijari B	
Hypothèque de 1er rang et en pari passu sur la propriété sise à Ezzaïet	57 412 737	BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BNA, BIAT, UIB		BTK, STB et Attijari B	
Hypothèque de 1er rang et en pari passu sur la propriété sise à Tunis (Siège social)	9 792 000	ATB, UBCI		Attijari B	
• Nantissements					
Nantissement en rang utile en pari passu sur les fonds de commerce sis à Ezzaïet et à Menzel Bourguiba (Y compris les Matériels et outillages)		BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BIAT et UIB		BTK, STB et Attijari B	
b) Effets escomptés et non échus	2 665 686				
TOTAL	73 348 473				
2 - Engagements reçus					
a) Garanties personnelles					
• Cautions personnelles des propriétaires	15 100 000				
Caution accordée par un client	1 000 000	SPG			(155)
Caution accordée par un client	1 500 000	SPG			(155)
Caution accordée par un client	3 000 000	SPG			(155)
Caution accordée par un client	2 000 000	STPCI			(127 323)
Caution accordée par un client	1 200 000	SOCOP			(2 110 227)
Caution accordée par un client	400 000	GROS PNEU			
Caution accordée par un client	1 000 000	CSPD			
Caution accordée par un client	1 000 000	SNP			(6 151 264)
Caution accordée par un client	1 000 000	Béchir Louati			
Caution accordée par un client	1 500 000	JOMAA			(41 381)
Caution accordée par un client	500 000	TUNICOM			
Caution accordée par un client	1 000 000	TUNICOM			

• Cautions bancaires	134 880				
Cautions définitives et cautions d'avance reçues des fournisseurs	134 880	Divers fournisseurs locaux			
b) Garantie réelles					
• Hypothèques	3 350 000				
Hypothèque sur titre foncier n° 34391	500 000	SOCOP			(2 110 227)
Hypothèque sur titre foncier n° 19282	300 000	SOCOP			(2 110 227)
Hypothèque sur titre foncier n° 49059	150 000	SPE			
Hypothèque sur une propriété sise à ZI Charguia	1 700 000	STPCM			(1 386 092)
Hypothèque sur titre foncier n° 90475	700 000	SNP			(6 151 264)
• Nantissement	700 000				
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	300 000	SPE			
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	400 000	STPCM			(1 386 092)
TOTAL	19 284 880				
3 - Engagements réciproques					
Cautions bancaires au profit de la douane	10 429 264	BH, BNA, ATB, BT, UIB, BFT, BIAT		STB	
Caution définitive sur marché TRANSTU	54 790	BH			
Caution bancaire au profit de la SNCFT	12 000	BH			
Caution bancaire au profit de la CNSS	90 000	BH			
Lettres de crédit	0				
TOTAL	10 586 054				

2- Dettes garanties par des sûretés

Postes concernés	Montant garanti
• Emprunts d'investissement	87 711 707
STB	17 832 418
BFT	8 223 514
Attijari BANK	5 760 158
AMEN BANK	9 974 316
UIB	4 144 000
BNA	39 383 264
BIAT	2 322 941
CNSS	71 096

V. Eventualités

1- L'acte de consolidation et de restructuration de dette conclu en novembre 2014 avec la BIAT, ayant permis à la STIP de ne plus prendre en charge les intérêts de retard abandonnés par la banque s'élevant à la date de mise en place à la somme de 2.311.686 DT, prévoit une clause résolutoire stipulant qu'à défaut de paiement, à bonne date, des échéances de consolidation, la totalité de la dette initiale majorée des intérêts, frais et commissions deviendra exigible de plein droit et le contrat de consolidation devient caduc et dépourvu d'effet juridique.

Au cours du 2^{ème} semestre 2016, et en raison des difficultés financières qu'elle a connues, la STIP n'a pas pu honorer certaines échéances de consolidation en principal et en intérêts. Toutefois, et jusqu'à la date d'arrêté des présents états financiers, la BIAT n'a pas réagi à ce sujet.

2- Les actes de consolidation et de restructuration de dette conclus, depuis quelques années, avec certaines banques, ayant permis à la STIP de ne plus prendre en charge les intérêts de retard courus postérieurement à la date de mise en place desdits engagements, comportent une clause accordant à ces banques le droit de prononcer la déchéance du terme et de réclamer la totalité de la dette initiale après déduction des règlements effectués et majorée des intérêts correspondants.

Au cours de l'exercice 2016, et en raison des difficultés financières qu'elle a connues, la STIP n'a pas pu honorer certaines échéances de consolidation en principal et en intérêts. Toutefois, jusqu'à la date d'arrêté des présents états financiers, et à l'exception d'Attijari Bank, les autres banques concernées n'ont pas officiellement exercé le droit ci-dessus visé.

Il est actuellement impossible d'anticiper la position définitive des autres banques concernées au sujet de la déchéance du terme pouvant être contractuellement prononcée et, par conséquent, aucun engagement supplémentaire au titre des intérêts de retard pouvant être supportés n'a été constaté au passif du bilan arrêté au 30 juin 2016.

VI. Note sur les événements postérieurs à la date de clôture

Suite au report de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2016 convoquée à l'effet de statuer sur la continuité des activités de la société compte tenu du fait que les fonds propres de la société sont devenus en deçà de la moitié de son capital, une Assemblée Générale Extraordinaire a eu lieu en date du 28 juillet 2016 et a décidé, à l'unanimité, la continuité d'exploitation.

Suite à l'acquisition par la société Africa Holding de la majorité du capital de la STIP (antérieurement et à l'occasion de l'Offre Publique d'Achat obligatoire, décidée par le CMF en date du 24 août 2016, sur le reste des actions STIP) et compte tenu des démissions des administrateurs n'ayant plus d'intérêts dans la société après la cession de la totalité de leurs actions, une réunion du conseil d'administration s'est tenue le 7 septembre 2016 et a décidé la cooptation de 4 nouveaux administrateurs. Ce conseil a, également décidé de nommer un nouveau président directeur général de la société (ayant renoncé à sa rémunération et à tout avantage en nature) en remplacement de l'ancien PDG qui a présenté sa démission. Une Assemblée Générale Ordinaire s'est réunie, extraordinairement, en date du 6 octobre 2016 et a décidé la ratification des nouvelles nominations effectuées au sein du conseil d'administration.

Ces états financiers ont été arrêtés et autorisés par le conseil d'administration pour la publication en date du 21 mars 2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

VII. Schéma des soldes intermédiaires de gestion

Le schéma des soldes intermédiaires de gestion au titre de la période de 6 mois close au 30 juin 2016 se présente comme suit :

Produits		Charges		Soldes	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Revenus et autres produits d'exploitation	32 051 962						
Production stockée		Déstockage de production	4 569 647				
Production immobilisée							
<i>Total</i>	<u>32 051 962</u>	<i>Total</i>	<u>4 569 647</u>	• Production	27 482 315	51 580 120	93 802 554
• Production	27 482 315	Achats consommés	13 206 126	• Marge sur coût matières	14 276 189	20 885 223	40 562 803
• Marge sur coût matières	14 276 189	Autres charges externes	1 901 020				
Subventions d'exploitation	0						
<i>Total</i>	<u>14 276 189</u>	<i>Total</i>	<u>1 901 020</u>	• Valeur ajoutée brute	12 375 169	18 673 606	35 961 841
• Valeur ajoutée brute	12 375 169	Impôts et taxes	136 193				
		Charges de personnel	14 199 098				
<i>Total</i>	<u>12 375 169</u>	<i>Total</i>	<u>14 335 291</u>	• Excédent (insuffisance) brut d'exploitation	-1 960 121	5 294 063	8 637 480
• Excédent brut d'exploitation	-1 960 121	• Insuffisance brute d'exploitation					
Autres produits ordinaires	2 355	Autres charges ordinaires	2 218				
Produits financiers	0	Charges financières	5 511 791				
Transfert et reprises de charges	0	Dotation aux amortissements et aux provisions ordinaires	5 362 478				
		Impôt sur le résultat ordinaire	66 416				
<i>Total</i>	<u>-1 957 766</u>	<i>Total</i>	<u>10 942 903</u>	• Résultat des activités ordinaires (+ ou -)	(12 900 670)	(2 535 285)	(2 970 929)
• Résultat positif des activités ordinaires		• Résultat négatif des activités ordinaires	(12 900 670)				
Gains extraordinaires		Pertes extraordinaires					
Effet positif des modifications comptables		Effet négatif des modifications comptables					
		Impôt sur éléments extraordinaires et MC					
<i>Total</i>	<u>0</u>	<i>Total</i>	<u>(12 900 670)</u>	• Résultat net après modifications comptables	(12 900 670)	(2 535 285)	(2 970 929)

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2016

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques SA,

Introduction

En exécution de la mission de co-commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la « Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques S.A » pour la période allant du premier janvier au 30 juin 2016, comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et des autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître au 30 juin 2016 des capitaux propres négatifs de (163 136 276) DT y compris un résultat net déficitaire de (12 900 670) DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'états financiers intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et en la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la « Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques S.A » arrêtés au 30 juin 2016 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, le résultat de ses opérations ainsi que ses mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables édictés par le système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les notes suivantes aux états financiers intermédiaires qui décrivent certaines situations. Notre rapport ne comporte pas de réserves concernant ces questions :

1- La note II.2 aux états financiers intermédiaires qui souligne l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son activité. Cette note indique que la société a accusé une perte nette de 12.900.670 DT pour la période de 6 mois close au 30 juin 2016, portant les capitaux propres arrêtés à cette date à la somme négative de 163.136.276 DT, soit 169.448.010 DT en deçà de la moitié du capital social. Le passif exigible était, au 30 juin 2016, supérieur de 122.587.226 DT à l'actif circulant et le passif total supérieur de 163.136.276 DT au total de l'actif.

Par ailleurs, les difficultés liées à l'accès au financement du cycle d'exploitation, et notamment le financement de l'importation des matières premières au titre de 2016, ont accentué les déficits de trésorerie de la société et ont engendré son incapacité de régler ses fournisseurs ainsi que ses dettes fiscales et sociales dans les délais convenus ou légaux. Il en a résulté des ruptures fréquentes de stocks, et par conséquent, des arrêts successifs de la production suivis d'un arrêt total et continu de celle-ci depuis la fin du mois de mai 2016 et de protestations des employés de l'usine de M'saken. La fin du mouvement social à ladite usine et la reprise de la production ont eu lieu en date du 9 décembre 2016 après la conclusion d'un accord, avec la partie syndicale, au siège du ministère des affaires sociales.

Suite à l'acquisition par la société Africa Holding d'une quantité de titres STIP lui conférant une part de droits de vote dépassant le seuil de 40% dans le capital de la société, et à l'occasion de l'Offre Publique d'Achat initiée par la société Africa Holding en réponse à la décision du CMF du 24 août 2016 relative à la soumission de cette dernière à une OPA obligatoire portant sur le reste du capital de la STIP qu'elle ne détient pas, ce nouvel actionnaire majoritaire a exprimé ses intentions pour les 12 mois à venir dans les domaines industriel (prévoyant un investissement matériel pour la production de nouvelles dimensions), financier (prévoyant le financement du cycle d'exploitation) et social (envisageant le départ à la retraite anticipée de certains employés avec le recrutement de personnel technique qualifié). Ces axes s'insèrent dans le cadre d'un plan de restructuration qui fera l'objet de négociations avec les autorités compétentes.

Outre le déblocage des matières premières stockées au port pour non règlement des fournisseurs grâce à un financement en devises obtenu, au cours du 2^{ème} semestre 2016, auprès de la Banque de l'Habitat pour 3 700 000 DT en contrepartie d'une garantie personnelle du nouveau PDG de 2 000 000 DT, la STIP a pu bénéficier, en février 2017, d'un financement en devise supplémentaire auprès de la même banque pour 10 000 000 DT en contrepartie d'une garantie personnelle du nouveau PDG de 5 000 000 DT. Par ailleurs, le nouvel actionnaire a procédé, en octobre et décembre 2016, à l'injection, conformément à la démarche convenue lors de la réunion ayant eu lieu au ministère de l'industrie en date du 29 juillet 2016, de la somme de 2 000 000 DT en compte courant associé pour faire face aux besoins de la société et a entamé, dans le cadre de la

recherche d'un partenaire stratégique, les négociations avec la compagnie japonaise TOYOMOTO pour une prise de participation dans le capital.

Faute d'accès aisé et systématique au financement nécessaire de l'importation des matières premières, d'accords de rééchelonnement des échéances impayées des emprunts et d'un climat social serein et favorable pour le développement de l'entreprise et à défaut de concrétisation d'un plan de restructuration de la société lui permettant de surmonter ses difficultés et de relancer son activité, des doutes importants pèsent sur la continuité d'exploitation. L'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée.

2- La note V aux états financiers intermédiaires qui souligne des incertitudes, consécutives à l'incapacité de la STIP à honorer en 2016 certaines échéances d'emprunts restructurés, se rapportant, d'une part, à la faculté de la mise en œuvre par la BIAT de la clause résolutoire stipulée dans l'acte de consolidation et de restructuration de sa créance et ayant donné à la comptabilisation, en 2014, d'un abandon des intérêts de retard s'élevant, à cette date, à la somme de 2.311.686 DT, et d'autre part, à la faculté de l'exercice par les autres banques, à l'exception d'Attijari Bank, ayant conclu avec les STIP des actes de consolidation et de restructuration de dettes, de leur droit contractuel de prononcer la déchéance du terme et de réclamer la totalité de la dette initiale après déduction des règlements effectués majorée des intérêts de retard correspondants.

Fait à Tunis, le 21 mars 2017

Les commissaires aux comptes

**AMC Ernst & Young
Anis LAADHAR**

**Financial Auditing & Consulting
Fadhel JAOUA**